

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du jeudi 22 janvier 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	567
2 ^e séance	609
3 ^e séance	663

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

121^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du jeudi 22 janvier 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

1. Inscrire la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes (p. 570)

PRÉSENTATION (p. 570)

M. Éric Pauget, rapporteur de la commission des affaires étrangères

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 572)

Mme Justine Gruet

Mme Dominique Voynet

M. Frédéric Valletoux

Mme Maud Petit

M. Laurent Mazaury

M. Édouard Bénard

M. Matthieu Bloch

M. Julien Odoul

Mme Caroline Yadan

M. Arnaud Le Gall

Mme Véronique Besse

M. Éric Pauget, rapporteur

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 582)

Article unique (p. 582)

Amendements n^{os} 13, 14

Rappel au règlement (p. 585)

Mme Mathilde Panot

Article unique (*suite*) (p. 585)

Amendements n^{os} 1, 2, 15, 19

Rappel au règlement (p. 590)

Mme Mathilde Panot

M. le président

Suspension et reprise de la séance (p. 590)

ARTICLE UNIQUE (*suite*) (p. 590)

Rappels au règlement (p. 590)

Mme Cyrielle Chatelain

M. Pierre-Yves Cadalen

M. Pierre Pribetich

M. le président

ARTICLE UNIQUE (*suite*) (p. 591)

Amendement n^o 21

Sous-amendement n^o 22

Rappels au règlement (p. 592)

M. Aurélien Saintoull

M. Emeric Salmon

M. Bastien Lachaud

M. le président

Mme Colette Capdevielle

M. le président

Article unique (*suite*) (p. 593)

Rappel au règlement (p. 593)

Mme Cyrielle Chatelain

Suspension et reprise de la séance (p. 593)

ARTICLE UNIQUE (*suite*) (p. 593)

Rappel au règlement (p. 594)

M. Inaki Echaniz

Suspension et reprise de la séance (p. 594)

Rappels au règlement (p. 594)

M. Xavier Breton

M. le président

Mme Mathilde Panot

Demande de vérification du quorum (p. 594)

Suspension et reprise de la séance (p. 594)

Article unique
(*suite*) (p. 594)

Rappel au règlement (p. 595)

Mme Elsa Faucillon

M. le président

Suspension et reprise de la séance (p. 595)

Rappels au règlement (p. 595)

M. Pierre Cazeneuve

Mme Mathilde Panot

Suspension et reprise de la séance (p. 595)

Article unique
(*suite*) (p. 595)

Amendements n^{os} 3, 12, 4, 16, 20, 5

Rappels au règlement (p. 600)

M. Antoine Léaument

M. le président

Suspension et reprise de la séance (p. 601)

Article unique
(*suite*) (p. 601)

Amendements n^{os} 6, 8, 9

Rappel au règlement (p. 604)

M. Manuel Bompard

M. le président

Article unique
(*suite*) (p. 604)

Amendements n^{os} 10, 11

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 607)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE DES ORGANISATIONS TERRORISTES

Discussion d'une proposition de résolution européenne

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution européenne de M. Éric Pauget et plusieurs de ses collègues visant à inscrire la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes (n^{os} 1455, 2318, 2344).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à M. Éric Pauget, rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Xavier Breton. Voilà une journée qui commence bien !

M. Éric Pauget, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Par ce texte, la République ne combat pas une religion, elle combat une stratégie ; elle combat l'islamisme politique des Frères musulmans, qui sert de passerelle à la radicalisation et prépare le terrain du terrorisme. La présente proposition de résolution européenne vise à demander l'inscription de la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes. Ce texte du groupe Droite républicaine, que j'ai déposé avec Michèle Tabarot en mai 2025, a été adopté à une large majorité au cours des deux dernières semaines, lors de son examen par la commission des affaires européennes puis par la commission des affaires étrangères. Je me félicite du consensus suscité par cette question – tout en observant, il est vrai sans aucune surprise, que l'extrême gauche se singularise encore...

Mme Marie-Christine Dalloz. Ils sont absents !

M. Éric Pauget, rapporteur. ...par un déni de réalité, sinon par une forme d'ambiguïté, sur ce sujet pourtant fondamental.

Dans un contexte européen marqué par une menace terroriste persistante, la mouvance des Frères musulmans apparaît comme une organisation politique hybride, dont l'idéologie islamiste et les pratiques rigoristes font peser un risque réel et durable sur la cohésion de nos sociétés. Durant de trop nombreuses années, nous avons fermé les yeux devant l'ampleur du phénomène, en niant les dangers qu'il représente ou en minimisant la portée. Désormais, le risque – récemment documenté par le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France », présenté au Conseil de défense et de sécurité nationale en mai 2025 – ne peut plus être ignoré. Plusieurs travaux parlementaires ont également permis de l'objectiver, à l'image de ceux conduits par nos collègues Matthieu Bloch et Xavier Breton à l'occasion de la commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste – la commission d'enquête sur l'entrisme islamiste –, ainsi que par Caroline Yadan et Julien Odoul, chargés l'année dernière d'une mission flash sur les dérives communautaristes et islamistes dans le sport.

Contrairement à l'image qu'elle entretient et à ce que son nom pourrait laisser croire, la mouvance des Frères musulmans n'est pas une simple organisation religieuse ; elle est un véritable mouvement politique, structuré autour d'une idéologie cohérente, élaborée dès sa fondation et demeurée inchangée dans ses objectifs. Cette idéologie vise la transformation progressive des sociétés et des institutions par l'imposition d'un ordre politique totalitaire, fondé sur une lecture intégriste de la religion. Cette mouvance promeut une doctrine totalement incompatible avec les principes démocratiques – la laïcité, l'égalité entre les citoyens et la souveraineté populaire. Son projet est clair : faire triompher la charia sur la loi de la République.

La crainte légitime qu'inspirent les Frères musulmans tient non seulement à leur doctrine mais aussi à la manière dont ils la mettent en œuvre. Depuis près d'un siècle, la confrérie a développé une stratégie adaptative, dont les modalités varient en fonction du contexte politique et juridique dans lequel elle opère. Là où les rapports de force l'ont permis, notamment au Moyen-Orient, cette stratégie a pris la forme d'un recrutement de masse, d'une confrontation directe avec le pouvoir et, dans certains cas, du recours à la violence. À l'inverse, dans les sociétés européennes, la mouvance a très tôt privilégié une approche silencieuse, fondée sur l'entrisme et l'influence progressive, sa discrétion volontaire témoignant d'une logique de dissimulation. En Europe, la stratégie repose sur l'infiltration patiente des espaces laissés ouverts par nos démocraties, en utilisant les libertés publiques comme vecteur d'influence. L'absence de violence immédiate traduit non pas un renoncement de principe, mais un choix opportuniste, dicté par le contexte et par la recherche d'une efficacité à long terme. Face à ce continuum islamiste, l'Europe se doit de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

La mouvance fonctionne comme une nébuleuse, avec des structures nombreuses, qui entretiennent entre elles des liens souples et généralement informels. Ainsi, lorsqu'une entité

est dissoute, il lui est facile de se reconstituer sous une forme légèrement différente et de reprendre son activité ; l'absence de cadre européen rend possible le contournement des sanctions prises par les autorités d'un État en ressuscitant chez l'un de ses voisins, à l'instar du Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE), qui, en 2020, a pris le relais du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), dont la dissolution avait été prononcée en Conseil des ministres.

Cette fragmentation n'est pas une faiblesse, elle est une tactique assumée, qui complique l'action des autorités nationales. La diffusion de cette idéologie et l'action de ceux qui la propagent favorisent le séparatisme, retardent l'intégration, fragilisent la cohésion nationale et créent un terreau propice à des formes de radicalisation plus violentes, en investissant notamment les secteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs. Rappelons qu'au-delà de l'Europe, les Frères musulmans ont mené des actions violentes à de nombreuses reprises dans des pays du Moyen-Orient et qu'ils inspirent directement des organisations terroristes déjà inscrites sur la liste européenne, au premier rang desquelles figure le Hamas, qui constitue une branche issue directement de la confrérie.

Face à cette menace, les outils existent. À la suite des attentats de 2001, l'Union européenne s'est dotée d'un instrument de lutte contre le terrorisme avec la liste européenne des organisations terroristes. Régulièrement actualisée, celle-ci est assortie de mécanismes contraignants : l'inscription sur la liste entraîne notamment le gel des avoirs et l'interdiction de tout financement, direct ou indirect. Elle permet également de renforcer la coopération policière et judiciaire entre États membres, en facilitant l'échange d'informations, les enquêtes transfrontalières et les poursuites pénales. Autrement dit, la question n'est pas celle de l'absence de moyens juridiques. Ce qui fait aujourd'hui défaut, ce ne sont pas les textes, c'est la volonté politique de les utiliser face à un adversaire qui avance masqué et dont la stratégie vise à exploiter nos hésitations.

D'autres États ont pourtant franchi ce pas. En Europe, l'Autriche a pris des mesures ciblées contre l'islam politique et la mouvance frériste, à la suite de l'attentat de Vienne, en 2020. Hors de l'Union, les États-Unis ont engagé des procédures de désignation similaires – la semaine dernière, les branches jordanienne, égyptienne et libanaise des Frères musulmans ont été désignées comme organisations terroristes. Dans le monde musulman, plusieurs pays ont interdit la confrérie, la considérant comme un facteur majeur de déstabilisation. Encore récemment, comme l'a révélé la presse anglo-saxonne, les Émirats arabes unis ont décidé de freiner les inscriptions de leurs étudiants dans les universités britanniques, par peur d'une radicalisation et de l'influence délétère du frérisme à laquelle ils pourraient être exposés. En France, la préfecture du Rhône a pris, le 30 décembre dernier, un arrêté de fermeture d'un centre d'accueil d'enfants rattaché à la mosquée de Décines, connue comme étant l'un des pôles des Frères musulmans dans la région lyonnaise.

Ces exemples démontrent qu'il n'y a pas d'obstacle de principe à une action résolue, dès lors que la menace est identifiée et documentée – ce qui est le cas. Ils rappellent également qu'un État de droit peut agir sans renoncer à ses principes, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en ciblant une idéologie politique et un projet subversif, et non une spiritualité ou une communauté. C'est au contraire la passivité qui pourrait, à terme, nous conduire à devoir agir trop tardivement et sans le discernement dont nous sommes encore en mesure de faire preuve.

Ce texte est donc un moyen d'anticiper et de prévenir les risques que font peser les activités des Frères musulmans en Europe. S'il n'est pas directement visible, le danger qu'ils représentent est bien réel. Il convient donc de prendre des mesures opérationnelles pour définir, à l'échelle européenne, un cadre juridique qui permettra de lutter de manière implacable contre l'idéologie frériste, en assumant un combat qu'il est désormais urgent de mener. Bien entendu, il ne s'agit aucunement de cibler l'islam ni les musulmans ; nous visons exclusivement une mouvance politique qui instrumentalise la religion à des fins de conquête du pouvoir, et dont l'action est incompatible avec les valeurs fondamentales de l'Union européenne et de la France.

Permettez-moi de répondre par avance à nos collègues des groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Écologiste et social sur un point très précis.

Mme Frédérique Meunier. Ils ne sont pas là !

M. Éric Pauget, rapporteur. Ceux qui créent volontairement un amalgame entre les musulmans et les islamistes sont précisément ceux qui refusent de combattre les seconds en arguant d'une prétendue islamophobie ; c'est cette impuissance récurrente à nommer l'ennemi qui favorise directement les amalgames et nourrit toutes les confusions dont profitent les fondamentalistes pour se victimiser et mener leur combat idéologique. Le temps est enfin venu de déjouer ce piège car, comme le soulignait Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. »

Adopter cette résolution, c'est oser nommer et c'est envoyer un signal politique clair ; c'est affirmer que l'Union est capable de nommer les menaces auxquelles elle est confrontée et d'utiliser les moyens juridiques dont elle dispose. C'est enfin agir en amont et non en aval, afin d'éviter que les effets délétères de l'idéologie frériste ne produisent des conséquences irréversibles. C'est pourquoi je vous invite à soutenir massivement ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et LIOT ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger.

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger. Vous avez raison de vous saisir de cette question du séparatisme et de l'islamisme politique, notamment celui des Frères musulmans, contre lequel le gouvernement lutte depuis des années, à la demande du président de la République ; vous le savez, il a lancé des travaux en janvier 2024, qu'il nous a demandé de reprendre. Dans son discours des Mureaux d'octobre 2020, le chef de l'État avait désigné clairement la menace après avoir sorti, dès 2017, la France de l'état d'urgence. À la suite de l'assassinat de Samuel Paty, plusieurs associations qui entretenaient le discours victimaire dont se nourrissent les courants séparatistes ont été dissoutes, entre autres le Collectif contre l'islamophobie en France et l'association Barakacity.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a réformé le droit des cultes, notamment en créant une obligation de déclaration des financements étrangers, en renforçant le cadre de l'éducation en dehors du milieu scolaire – en établissant hors contrat comme à domicile –, ainsi qu'en renforçant la transparence et les moyens de contrôle de l'État vis-à-vis de l'ensemble du monde associatif.

Le gouvernement se mobilise également à l'échelon européen contre le risque que représente l'entrisme des Frères musulmans. Nous travaillons avec les institutions et nos partenaires européens pour partager notre analyse de la stratégie de la confrérie et trouver des réponses communes à la menace qu'elle constitue. La France s'est également investie dans le renforcement des outils visant à limiter le risque de financer des entités portant des valeurs contraires à celles de l'Union européenne; nous avons proposé des mesures concrètes pour assurer le respect des valeurs européennes dans l'ensemble des projets financés par le budget européen et pour renforcer la lutte, à l'échelle de l'Union, contre les crimes et les discours de haine, notamment l'eurocrimes, à l'article 83 du TFUE, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'aller plus loin, sur la base des actions déjà menées par le gouvernement, afin de combattre encore plus fermement l'entrisme islamiste – compris comme la démarche proactive de certains acteurs ou mouvements séparatistes d'intégrer des institutions, des associations ou des structures publiques ou privées dans le but d'y faire prévaloir progressivement une vision politique de l'islam; entrisme d'autant plus insidieux que ses acteurs dissimulent bien souvent leurs véritables intentions derrière un discours apparemment conforme aux principes républicains. Nous estimons que la mouvance des Frères musulmans a fourni un corpus idéologique à de nombreux groupes évoluant sur le territoire national et européen, qui cherchent désormais à subvertir nos institutions de l'intérieur.

S'il reste beaucoup à faire pour lutter contre cette menace – et je vous remercie à nouveau de vous être saisi du sujet –, gardons à l'esprit que le séparatisme et l'entrisme sont distincts du terrorisme. D'une part, la nature des Frères musulmans, qui relèvent davantage d'une mouvance idéologique que d'une organisation structurée, ne permet pas, eu égard aux critères juridiques en vigueur, leur désignation comme entité terroriste. Une sanction juridiquement faible nous exposerait à des risques de contentieux importants. D'autre part, s'il est exact que les Frères musulmans et ses référents intellectuels ont ouvert un espace doctrinal radicalisé dans lequel certains penseurs et acteurs du terrorisme islamiste moderne ont puisé, faisant apparaître un lien de filiation idéologique entre les Frères musulmans et plusieurs groupes désignés comme terroristes par l'Union européenne – je pense notamment au Hamas –, il n'existe cependant pas de continuité organisationnelle systémique entre eux.

L'absence de preuve, à ce stade, de l'implication des Frères musulmans dans des actes de terrorisme – tels que des attaques ou des enlèvements qui seraient commis avec une intention terroriste avérée – rend sa désignation comme organisation terroriste particulièrement hasardeuse. Je relève d'ailleurs que les États-Unis – dont le régime de preuve pour la désignation d'une organisation terroriste est pourtant bien moins exigeant que celui de l'Union européenne – ne sont pas parvenus à désigner la confrérie des Frères musulmans dans son ensemble, ni les structures qui en sont issues sur le territoire américain, comme des organisations terroristes, ce qui était pourtant l'intention initiale de l'administration Trump; celle-ci a dû se contenter de désigner comme telles les branches égyptienne, jordanienne et libanaise de la confrérie.

Nos interrogations quant à l'opportunité et à la faisabilité de la mesure que vous proposez ne signifient aucunement que le gouvernement sous-estime la menace à laquelle nous confronte la mouvance des Frères musulmans et, plus largement, le séparatisme et l'islamisme politique. Leur idéologie et leur stratégie d'entrisme font peser un risque bien réel sur la cohésion sociale. Afin d'entraver leur développement, le président de la République a demandé au gouvernement de proposer de nouvelles mesures, le cas échéant d'interdiction, et de nouveaux outils qui viendraient compléter la loi d'août 2021 confortant le respect des principes de la République, en vue d'entraver le développement de tels écosystèmes sur notre territoire.

L'objectif du gouvernement est bien d'agir contre la mouvance des Frères musulmans et son idéologie séparatiste, en déployant des mesures opérationnelles et juridiquement robustes. Comme je l'ai exposé, des incertitudes subsistent à cet égard quant à la proposition de résolution qui vous est soumise. Le gouvernement s'en remettra donc à la sagesse de l'Assemblée. (*Mmes Marie-Christine Dalloz et Dominique Voynet applaudissent.*)

M. Laurent Wauquiez. Merci beaucoup, madame la ministre!

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet. Il s'agit du premier texte déposé dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Droite républicaine. Les différents textes de notre journée réservée réaffirment le sens de nos engagements au service de nos compatriotes: nous voulons protéger les Français, leurs valeurs et leur mode de vie, leur permettre de vivre dignement de leur travail et garantir que leur contribution au bon fonctionnement du pays soit utilisée à bon escient.

La proposition de résolution européenne de notre collègue Éric Pauget visant à inscrire la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes s'inscrit dans cette volonté de protéger les Français, leurs valeurs et leur mode de vie. Si nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner ce texte, ce n'est pas par provocation ni par esprit de stigmatisation, c'est par devoir de lucidité et de responsabilité.

La question que nous abordons n'est pas celle d'une religion, encore moins celle de nos compatriotes de confession musulmane, qui respectent nos lois et partagent pleinement les valeurs de la République. Ce qui nous réunit ce matin, c'est le combat contre une idéologie politique, structurée, transnationale, patiente, profondément incompatible avec les valeurs de notre pays et qui se sert des sociétés ouvertes et démocratiques telles que la nôtre pour s'y implanter.

Cette idéologie porte un nom: la mouvance des Frères musulmans. Depuis plusieurs décennies, cette organisation développe une stratégie d'influence fondée non pas sur la confrontation directe, mais sur l'entrisme, la dissimulation et l'exploitation de nos libertés. Elle ne cherche pas à s'intégrer à la République: elle cherche à la contourner, à la fragmenter, puis à la subvertir. Son objectif est parfaitement assumé dans ses textes fondateurs: instaurer un ordre politique fondé sur la charia, en opposition frontale avec la souveraineté de la loi civile, l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté de conscience et la laïcité.

Notre pays n'a heureusement pas attendu pour agir. La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a permis de dissoudre des structures qui, sous couvert de lutte contre les discriminations ou d'actions caritatives, contribuaient en réalité à nourrir un séparatisme idéologique : le Collectif contre l'islamophobie en France ou Barakacity, par exemple. Il serait toutefois illusoire de croire que ces décisions ponctuelles suffisent à endiguer un phénomène profond, organisé et internationalisé.

Les services de renseignement français, allemands et autrichiens, tout comme de nombreuses enquêtes parlementaires européennes, ont établi l'existence de réseaux structurés, financés parfois depuis l'étranger, qui visent à installer durablement une contre-société politico-religieuse au cœur même de nos démocraties. Le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France », présenté en Conseil de défense en mai 2025, cartographie l'étendue de l'islamisme politique dans notre pays. Il clarifie la menace pour la sécurité et la cohésion nationale que représente l'entrisme islamiste.

En effet, ces réseaux ne se contentent pas de discours ; ils influencent, recrutent, orientent et, parfois, justifient ou soutiennent indirectement la violence, en particulier lorsqu'elle vise Israël ou les États occidentaux. Ce n'est pas un hasard si le Hamas, branche palestinienne des Frères musulmans, est inscrit depuis longtemps sur la liste européenne des organisations terroristes.

Face à cette réalité, plusieurs États ont agi, comme l'a rappelé le rapporteur : en Europe, l'Autriche, mais aussi l'Égypte, les Émirats arabes unis ou l'Arabie Saoudite ont dissous les structures des Frères musulmans. Plus récemment, la Jordanie a interdit toutes leurs activités et confisqué leurs avoirs, au nom de la sécurité nationale. Ces décisions ne sont pas des dérives autoritaires ; elles sont des réponses souveraines à une menace identifiée.

L'Union européenne ne peut demeurer le maillon faible de cette lutte. Elle ne peut continuer à financer, parfois indirectement, des organisations qui travaillent contre ses propres fondements. C'est pourquoi cette proposition de résolution appelle d'abord à une évaluation juridique et factuelle sérieuse, fondée sur le droit existant, notamment sur la position commune du Conseil de l'Union européenne du 27 décembre 2001 relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme. La Cour européenne des droits de l'homme l'a elle-même reconnu : un État a le droit, et même le devoir, de dissoudre des organisations qui cherchent à renverser l'ordre démocratique. Il n'y a donc aucune contradiction entre la défense de l'État de droit et la fermeté face à ceux qui veulent le détruire.

Le présent texte appelle également à un contrôle strict des financements européens. Chaque euro d'argent public doit servir à la cohésion, à l'émancipation et à la liberté.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à adopter la proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et LIOT.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. La proposition de résolution qui nous est soumise se fonde sur le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France », commandé par le ministère de l'intérieur, tardivement et incomplètement rendu public en mai 2025. Ce rapport a suscité de nombreuses critiques, tant pour ses partis pris méthodologiques que pour son ton alarmiste et l'opacité entourant l'identité des personnes auditionnées.

Ce rapport, il semble que vous ne l'avez pas réellement lu. Il comporte pourtant des données utiles – soulignant par exemple la portée limitée du phénomène des Frères musulmans, sa perte d'influence, le vieillissement de ses cadres, le caractère poussif de la relève. Il avance des propositions dans le souci de ne pas confondre, comme le dit justement le ministère de l'intérieur, l'islamisme politique – qui doit être combattu – et l'islam, qui est la religion de près de 5 millions d'habitants de notre pays, avec laquelle on dialogue.

M. Michel Herbillon. Il n'y a aucune confusion !

Mme Dominique Voynet. Je note que ce ne sont pas de ces suggestions utiles, qui répondent au souci légitime de reconnaissance des musulmans de France, que vous souhaitez nous entretenir. Certes, on ne vote pas un exposé des motifs mais une proposition de résolution. Cependant, c'est ici l'exposé des motifs qui parle le mieux, qui dit les préjugés, les amalgames, les raccourcis, les préoccupations paranoïaques et complotistes.

Mme Cyrielle Chatelain. C'est vrai !

Mme Dominique Voynet. Les Frères musulmans n'auraient adopté, depuis près de soixante-dix ans, un « discours apparemment modéré » et une « stratégie d'entrisme progressif » que pour mieux nous tromper et « faire de la France [...] un califat régi par la charia ».

Mme Justine Gruet. Vous êtes naïve, madame Voynet !

Mme Dominique Voynet. Ils financeraient un « réseau tentaculaire d'écoles » dans les pays de l'Union européenne. « Tentaculaire », sérieusement ? Ce vocabulaire excessif engendre de la peur sans éclairer le débat public. En France, on compte en effet 21 écoles musulmanes qui seraient affiliées à la mouvance, sur les 5 700 écoles privées que compte notre pays – tel est l'ordre de grandeur : de quoi relativiser la menace.

M. Pierre Cordier. Vingt et une écoles, c'est déjà trop !

Mme Dominique Voynet. Votre indignation est à géométrie variable. Ainsi, vous vous appuyez sur l'Arabie Saoudite, qui est pourtant le fer de lance du wahhabisme, une doctrine politico-religieuse encore plus radicale que celle des Frères musulmans. Comme c'est souvent le cas dans les États autoritaires, les Frères musulmans y sont considérés comme des terroristes parce qu'ils sont des rivaux, dans un contexte régional d'affrontement parfois frontal, parfois plus larvé, entre l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar. Ces États n'hésitent pas à user de toutes les ressources d'une diplomatie d'influence très intrusive, qui flatte la vanité des plus perméables des intellectuels, journalistes et personnalités politiques français et européens, et qui vise explicitement à orienter le débat public et les décisions politiques de notre pays à l'égard des Frères musulmans.

Mme Cyrielle Chatelain. Eh oui !

Mme Dominique Voynet. Que des États autoritaires, engagés dans des logiques de puissance et de contre-influence, cherchent à peser sur nos choix législatifs et parlementaires devrait nous conduire à la plus grande prudence. La France et l'Union européenne ne peuvent devenir le théâtre ou le relais de ces luttes d'influence étrangères, sous peine de compromettre leur souveraineté démocratique et la crédibilité de leur action publique. Faut-il rappeler que les Frères musulmans sont, ou ont été, au pouvoir dans des pays partenaires de la France : en Tunisie avec Ennahdha, au Maroc avec le PJD, le Parti de la justice et du développement, en Turquie avec l'AKP, le Parti de la justice et du dévelop-

pement, ou encore au Qatar, propriétaire du PSG, le Paris Saint-Germain, qui n'est, c'est bien connu, qu'une officine terroriste ?

M. Pierre Cordier. Que de grandes démocraties !

Mme Dominique Voynet. La France n'a jamais sous-estimé ses désaccords et ses inquiétudes, s'agissant notamment des droits des femmes, des menaces pesant sur les voix divergentes et les minorités, ou encore du recours à la peine de mort. Pour autant, a-t-elle jamais qualifié ces pays de terroristes ? A-t-elle jamais rompu ses relations avec eux ?

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas de baisser la garde face à des organisations qui défendent l'idée que les lois religieuses – et cela, quelle que soit la religion considérée – devraient s'imposer à la République. Ces organisations, nous les combattons. Ces idées, nous les récusons, par des arguments et des réponses concrètes, sur le terrain intellectuel comme sur celui des politiques publiques, qui doivent permettre de reconquérir le terrain qu'ils labourent : renouvellement du pacte républicain, éducation des jeunes à la laïcité, droits des femmes, lutte contre la relégation sociale dans des quartiers de non-droit tenus par des narcotrafiquants. (*Mme Cyrielle Chatelain applaudit.*)

Je terminerai en posant une question : pourquoi proposer cette résolution quand le rapport sur lequel elle prétend s'appuyer n'appelle ni explicitement ni implicitement au classement des Frères musulmans parmi les organisations terroristes ? Aucun pays européen ne l'a proposé. Vous dites que l'Autriche les aurait inscrits sur la liste des organisations terroristes, mais c'est un mensonge et une confusion : l'Autriche ne dispose pas d'une telle liste. Elle a créé une infraction concernant les groupes extrémistes à motivation religieuse, qui, en effet, vise la mouvance et envoie un signal net, mais sans pour cela mobiliser l'arsenal juridique antiterroriste.

Votre proposition est-elle fonctionnelle et raisonnable ? A-t-elle une chance d'aboutir ? La réponse se trouve dans les déclarations des gouvernements successifs : dans celle de Catherine Colonna, alors ministre des affaires étrangères, en 2022 ; dans celle du ministre de l'intérieur, Laurent Nuñez, qui vous appelait le 6 janvier à la « prudence absolue » ; dans celle d'Éléonore Caroit, il y a quelques instants. En vérité, aucun élément ne permet d'établir un lien entre cette organisation et l'une des infractions définies à l'article 421-1 du code pénal. Nous voterons donc contre ce texte. (*Mme Cyrielle Chatelain et M. Gabriel Amard applaudissent.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. Nous étions sûrs que ça allait être très courageux, madame Voynet !

M. le président. La parole est à M. Frédéric Valletoux.

M. Frédéric Valletoux. La présente proposition de résolution européenne relève d'une approche lucide, rigoureuse et à la juste échelle face au défi lancé par le séparatisme des Frères musulmans. Lucide, d'abord, sur la nature de la menace à laquelle nous sommes confrontés ; rigoureuse, ensuite, dans la méthode retenue pour y répondre ; à la juste échelle européenne, enfin, car la meilleure réponse face à des réseaux idéologiques structurés requiert une coopération continentale.

Le constat est désormais largement partagé : nous assistons, en France comme en Europe, à la montée de formes d'islam politique organisées, structurées et transnationales, qui ne s'attaquent pas toujours frontalement à nos institutions,

mais qui cherchent à en fragiliser les fondements par des stratégies d'influence, d'entrisme et de contournement des règles communes.

M. Arnaud Le Gall. S'agit-il d'entrisme ou de séparatisme ? Il faudrait savoir !

M. Frédéric Valletoux. La mouvance des Frères musulmans s'inscrit pleinement dans cette réalité. Elle ne se réduit ni à une organisation unique ni à un simple courant d'opinion. Elle constitue une nébuleuse idéologique et organisationnelle, dont le projet politique vise à subordonner l'ordre civil à une lecture rigoriste du religieux, en rupture avec la primauté de la loi, l'égalité entre les femmes et les hommes et le principe de laïcité. Cette analyse n'est pas polémique ; elle est documentée de longue date par les travaux des services de renseignement ainsi que par des travaux universitaires, en France comme chez plusieurs de nos partenaires européens.

Face à cette menace idéologique, notre responsabilité collective ne peut être ni l'aveuglement ni l'abandon de nos principes. La fermeté est nécessaire mais elle ne doit pas conduire, par la précipitation et la maladresse, au reniement de l'État de droit, fondement du pacte républicain comme de la coopération européenne. C'est précisément à cette exigence d'équilibre que répond la présente proposition de résolution.

Contrairement à certaines lectures hâtives, ce texte ne procède ni à une assimilation abusive ni à une désignation précipitée. Il ne propose pas une inscription automatique et immédiate de la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes. Il fait au contraire un préalable indispensable de l'engagement d'une évaluation juridique et factuelle approfondie, conduite par la Commission européenne et le Conseil européen sur la base des critères en vigueur du droit européen.

Cette exigence de méthode est essentielle. La liste européenne des organisations terroristes repose sur des fondements juridiques précis. Elle suppose des éléments tangibles, comme des liens directs ou indirects avec des actes terroristes, des soutiens matériels, financiers ou idéologiques à la violence, ou encore des décisions d'autorités compétentes. Affaiblir cet outil par des décisions hâtives serait contre-productif. Le renforcer par une approche précise, documentée et juridiquement sécurisée est la seule voie réellement efficace.

Elle est également particulièrement adaptée à la menace représentée par les Frères musulmans, dont les liens avec les attaques terroristes peuvent se révéler insidieux. Ses associations ont beau se draper derrière leurs œuvres sociales, certaines n'en constituent pas moins des lieux de radicalisation et de recrutement pour la filière djihadiste.

De même, l'idéologie des Frères musulmans peut varier dans son rapport à la violence. L'un de ses plus importants doctrinaires, Saïd Qutb, ne fut pas qu'un contempteur zélé et lettré de l'Occident ; sa conception du djihad a influencé et armé moralement les attentats perpétrés par Al-Qaïda. D'une manière plus contemporaine, le prédicateur al-Qaradaoui a exercé une influence importante sur de nombreux religieux européens par sa connaissance holistique des enjeux islamiques ; ses écrits laissent toutefois apparaître un rapport au terrorisme inquiétant ainsi qu'un antisémitisme assumé.

Le frérisme est donc polymorphe et les liens entre les organisations plus ou moins radicalisées sont opaques.

C'est pourquoi le groupe Horizons & indépendants soutient la proposition de résolution. Elle permettra de sortir du flou grâce à un cadre européen commun

d'analyse d'une mouvance transnationale. Elle ouvrira également la voie à ce que puissent être prises, le moment venu, des sanctions ciblées et proportionnées contre des entités qui, sous couvert d'activités associatives, caritatives ou éducatives, diffusent une idéologie de rupture...

Mme Cyrielle Chatelain. C'est quoi, une idéologie de rupture ?

M. Frédéric Valletoux. ...ou participent à des processus de radicalisation.

Cette approche européenne est d'autant plus nécessaire que les réponses strictement nationales montrent leurs limites. Les choix divergent entre les États membres : interdiction, surveillance renforcée ou tolérance, cette fragmentation affaiblit l'efficacité de notre action collective.

La proposition de résolution apporte également un éclairage essentiel sur la question des financements. Elle appelle explicitement à renforcer les contrôles sur l'attribution et sur l'utilisation des fonds européens, afin de garantir qu'aucun financement, direct ou indirect, ne puisse contribuer à la diffusion d'idéologies séparatistes.

Enfin, le texte rappelle avec justesse que la lutte contre l'islamisme politique ne peut être dissociée d'une coopération renforcée entre les services de renseignement et les autorités judiciaires des États membres.

Notre groupe fera toujours le choix de la lucidité face aux menaces, et de la responsabilité dans les réponses à y apporter. Nous soutenons cette proposition de résolution, premier pas indispensable vers une réponse européenne plus ferme et plus cohérente aux stratégies de subversion visant nos démocraties. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et DR.*)

M. le président. La parole est à Mme Maud Petit.

Mme Maud Petit. La proposition de résolution européenne qui nous est soumise pose une question à la fois politique et juridique : la mouvance des Frères musulmans peut-elle et doit-elle être inscrite sur la liste européenne des organisations terroristes ?

Sur le plan juridique, cette liste repose sur des critères précis : l'identification d'une entité déterminée ; son implication avérée dans des actes terroristes ; une décision préalable, enfin, d'une autorité nationale compétente.

Ces exigences garantissent la sécurité juridique et la proportionnalité des mesures restrictives. Elles ne doivent cependant pas nous empêcher de nommer une réalité. Ne soyons pas naïfs, certaines menaces avancent masquées.

La mouvance des Frères musulmans est au nombre de ces menaces. Fondée en 1928 par Hassan al-Banna, elle poursuit depuis près d'un siècle un projet politique clair : instaurer, par une stratégie d'islamisation par le bas, d'entrisme et de conquête culturelle, un ordre islamique fondé sur la charia.

Si ce projet a su subtilement s'adapter aux contextes nationaux, ses fondements idéologiques sont constants : primauté de la loi religieuse sur la loi civile ; rejet de l'égalité entre les sexes ; refus de l'altérité religieuse ; diffusion d'un discours antisioniste, parfois antisémite.

Les Frères musulmans ont été les instigateurs d'attentats, au Moyen-Orient d'abord : en Égypte, avec l'assassinat du premier ministre Nokrachi Pacha, dès 1948 ; plus récemment, en Israël, le 7 octobre 2023, où le terrorisme du Hamas, branche palestinienne des Frères musulmans, a fait plus de 1 200 victimes, dont 800 civils, parmi lesquels 40 enfants et 42 Français.

En Europe, la mouvance a choisi d'agir autrement. Elle infiltre, influence et s'implante à bas bruit. Le rapport du ministère de l'intérieur de mai 2025 sur les Frères musulmans et l'islamisme en France donne l'alerte sur une stratégie d'entrisme qui menace la cohésion nationale. Ce rapport identifie plus de 280 associations et 200 lieux de cultes affiliés ou proches de cette mouvance, qui diffuse son idéologie sous couvert de respectabilité en jouant sur le double discours et la posture victimaire.

Face à cette menace diffuse mais réelle, le groupe Les Démocrates votera en faveur de la proposition de résolution, par cohérence avec ses engagements : la lutte contre le terrorisme, contre le séparatisme et pour la défense de la République. L'inscription des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes permettrait de geler les avoirs financiers des entités concernées, de renforcer la coopération policière et judiciaire entre les États membres et d'envoyer un signal politique clair : l'Europe ne sera pas le nouveau terreau de l'islamisme politique.

Notre soutien s'accompagne cependant d'une réserve juridique : la notion de mouvance reste floue. Elle doit être travaillée, car le droit européen exige une entité identifiable et structurée, directement impliquée dans des actes terroristes. L'absence d'une chaîne de commandement unifiée pourrait fragiliser cette inscription devant la Cour de justice de l'Union européenne ou la Cour européenne des droits de l'homme. Nous appelons donc à un travail rigoureux d'identification, de qualification juridique et de documentation des faits. Si la menace est réelle, la réponse doit être solide. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, DR et HOR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Mazaury.

M. Laurent Mazaury. Le présent texte invite à ouvrir un débat sérieux sur la manière dont l'Union européenne appréhende les formes contemporaines de l'islamisme politique organisé.

En mai 2025, le ministère de l'intérieur a rendu public un rapport commandé par le président de la République en avril 2024, rapport qui met en lumière les différentes stratégies d'entrisme des Frères musulmans, à l'échelle tant nationale qu'européenne. Ce rapport conclut à l'existence d'une menace jugée sérieuse pour la cohésion nationale.

En Europe, certains États ont déjà pris des mesures à leur rencontre. L'Autriche a ainsi interdit cette mouvance dès 2021. Les Frères musulmans sont également interdits en Russie, en Syrie, en Égypte ou en Arabie saoudite. Les Émirats arabes unis y ont aussi fait très clairement référence – et puisque ces derniers ont tout à l'heure été décrits comme d'horribles islamistes, je vous invite à visiter leur Maison de la famille abrahamique, afin de prendre la mesure de l'esprit d'ouverture qui, au sujet des religions et de l'entrisme, est actuellement le leur.

Mme Dominique Voynet. Et voilà ! Ça marche !

M. Laurent Mazaury. La présence des Frères musulmans sur un territoire n'est pas sans conséquence. L'implantation de cette organisation en Palestine a par exemple conduit, en 1987, à la création du mouvement armé Hamas, avec lequel elle entretient des liens idéologiques historiquement avérés.

Les Frères musulmans poursuivent un projet politico-religieux visant à transformer l'organisation de la société et des organisations publiques afin d'instaurer un ordre inspiré de la charia, ordre absolument incompatible avec les principes de la laïcité et de la démocratie.

Le diagnostic posé par la proposition de résolution souligne l'existence de réseaux structurés et implantés localement autour de Musulmans de France et de ses organisations satellites, notamment dans les domaines culturels, éducatifs et caritatifs. Ces réseaux opèrent le plus souvent dans un cadre qualifié de légal, tout en poursuivant un projet politico-religieux susceptible de porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Union européenne.

C'est bel et bien cette stratégie visant à cacher ses véritables objectifs sous couvert de légalité qui constitue une menace pour notre République. L'activité des Frères musulmans tend en outre à s'intensifier en Europe, en tirant profit de contextes institutionnels et juridiques qui y sont plus favorables que dans d'autres pays, notamment l'Égypte.

Ce constat mérite d'être examiné avec sérieux, sans naïveté, et traité de manière impartiale, en évitant la caricature ou toute forme de récupération politique. L'enjeu, qui dépasse les clivages, touche directement à la sécurité de l'Europe – et, à travers elle, à celle de la France et de ses citoyens – ainsi qu'à la préservation de la démocratie.

C'est pourquoi, monsieur le rapporteur, je soutiens votre invitation à l'attention de la Commission européenne et du Conseil à engager une évaluation juridique et factuelle du réseau transnational des Frères musulmans, de ses ramifications en Europe et de ses modes opératoires.

Je soutiens également les dispositions introduites en commission des affaires européennes par ma collègue Constance Le Grip, qui appelle à renforcer, en amont et en aval, les contrôles de l'attribution des financements européens, afin de garantir que leurs bénéficiaires ne prônent pas une idéologie séparatiste islamiste.

Mme Constance Le Grip. Très bien !

M. Laurent Mazaury. Je remarque néanmoins que vous souhaitez à la fois une évaluation juridique européenne et une inscription des Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes. Il me semblerait plus pertinent que la première demande soit d'abord – et évidemment rapidement – traitée et que ses conclusions soient connues avant que la deuxième ne puisse être formulée. En dépit de cette remarque, je voterai en faveur de cette proposition de résolution européenne.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour rappeler que d'autres mouvances, organisations ou États pourraient – et devraient – également être inscrits sur cette liste. Je pense bien évidemment à la Russie, sinistre exemple, dont les actions plaident en ce sens. Nombre de pays, comme la Pologne, l'Estonie, la Tchéquie ou encore la Lituanie, ont déjà adopté des résolutions en ce sens. Elles ont reconnu que la Russie était un État qui soutenait le terrorisme, qui utilisait, en Ukraine, des méthodes terroristes, voire qui était lui-même un régime terroriste. Le Parlement européen a adopté quant à lui en 2022 une résolution sur la désignation de la fédération de Russie comme un État soutenant le terrorisme. Il ne s'agit malheureusement là que d'un exemple parmi d'autres et il serait nécessaire de faire un tour d'horizon clair, complet et précis des organisations qui pourraient apparaître sur cette liste – ces organisations qui, pour résumer, ne souhaitent rien d'autre que la destruction de nos États républicains et démocratiques, donc de la France.

En France, nous tenons que les considérations métaphysiques relèvent exclusivement de l'appréciation individuelle de chaque citoyen. Nous nous refusons à toute affirmation dogmatique au sein de notre République. Nous attachons une importance fondamentale à la laïcité, qui est, permettez-

moi de le rappeler, un gage de liberté, pour chacun, de croire ou de ne pas croire ; elle est également le signe intangible de la séparation des Églises et des États, produit du siècle des Lumières et de la Révolution française. Nos morts nous y obligent : toutes les religions peuvent être pratiquées en France, mais aucune ne saurait se prévaloir d'un droit de gérer les citoyens et de leur dicter leur loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*)

M. le président. La parole est à M. Édouard Bénard.

M. Édouard Bénard. Nous ouvrons cette journée de belle vitrine idéologique – il faut vous l'accorder – par l'étude d'un texte somme toute assez inefficace.

M. Fabien Di Filippo. Jaloux !

M. Édouard Bénard. Il est inefficace à de nombreux titres, et d'abord du fait de l'incohérence des dispositifs auxquels il appelle. Monsieur le rapporteur, vous demandez « une évaluation juridique et factuelle du réseau transnational des Frères musulmans, de ses ramifications en Europe et de ses modes opératoires ». Très bien. On aurait pu s'arrêter là mais, sans même attendre le retour de cette évaluation, vous voulez inscrire cette mouvance sur la liste européenne des organisations terroristes. Or vous ne mentionnez pas, et pour cause, d'actes terroristes qu'elle aurait commis. Le combat politique, idéologique contre les obscurantismes ne passe pourtant pas nécessairement par une telle caractérisation juridique. Ce n'est pas un jeu, en tout état de cause, que de définir la liste des organisations terroristes et cette extrapolation couvre bien d'autres ambitions.

Il existe des critères encadrant l'inscription d'une entité sur la liste des organisations terroristes. Ces critères sont relatifs à l'implication de l'entité, d'une part, d'ordre procédural, d'autre part.

Le critère d'implication relève de la question de savoir si l'entité a commis ou tenté de commettre des actes terroristes, ou si elle a participé à de tels actes en matière d'organisation, de direction ou de contribution, ainsi que de facilitation et de financement.

Le critère procédural implique quant à lui que les autorités compétentes aient enquêté, poursuivi ou condamné pour actes terroristes ladite entité.

Ces décisions peuvent émaner d'un État membre, d'un pays tiers ou d'une organisation internationale. L'Organisation des Nations unies, qui – vous l'admettez – peut servir de boussole, ne qualifie pas les Frères musulmans de groupe terroriste, bien qu'elle le fasse pour d'autres groupes que l'Union européenne a également reconnus comme tels. (*Mme Michèle Tabarot s'exclame.*)

La Cour de justice de l'Union européenne contrôle d'autre part étroitement ces conditions d'inscription sur la liste des entités terroristes et annule celles dont la base probatoire est insuffisante ou s'avère essentiellement politique. Or la mouvance des Frères musulmans apparaît comme une mouvance transnationale et fragmentée. Il n'existe pas, à l'échelle européenne, une entité unifiée et clairement délimitée qui s'appellerait « mouvance des Frères musulmans », aisément assimilable aux organisations classiquement inscrites sur cette liste.

De ce fait, votre proposition de résolution est juridiquement nulle. Elle ne produira aucun effet, et vous le savez.

Il faut certes combattre leur idéologie politique totalisante et dangereuse.

Le rapport cité par M. Pauget souligne cependant la faible implantation des Frères musulmans dans la communauté musulmane française, ainsi que leur perte de vitesse ; par exemple, ils ne réussissent pas à organiser des galas nationaux ou régionaux et leurs effectifs baissent constamment – et c'est tant mieux.

D'autre part, que cette mouvance représente une menace idéologique n'en fait pas pour autant une organisation structurée.

La focale et les moyens mis en œuvre ne sont donc ni justes ni pertinents. Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde.

Bref, il est dommage d'ouvrir cette journée avec un texte qui est loin d'être à la hauteur du renouveau de la bataille culturelle des Lumières. Il se concentre adroitement sur des balbuties politiques, en dehors des sentiers du droit, alors que la lutte contre le fondamentalisme exige bel et bien une rigueur républicaine. Ce projet de résolution l'omet, tant dans le diagnostic que dans les réponses apportées.

Cela ne vous étonnera donc pas si je vous dis que le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ne votera pas pour la présente proposition de résolution européenne. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. le président. La parole est à M. Matthieu Bloch.

M. Matthieu Bloch. Nous débattons non pas d'une abstraction idéologique, mais d'un fait politique, documenté, établi, désormais incontestable. La mouvance des Frères musulmans constitue une menace stratégique pour nos démocraties ; non pas une menace fantasmée ou marginale, mais une menace réelle, organisée, structurée et patiente. (*M. Ugo Bernalicis s'exclame.*)

Les Frères musulmans ne sont ni une association culturelle ordinaire ni une simple école de pensée religieuse ; ils forment une organisation transnationale, hiérarchisée, disciplinée et dotée d'une stratégie globale. Leur objectif n'a jamais varié depuis près d'un siècle : soumettre le politique au religieux, remplacer la loi civile par la charia et transformer progressivement les sociétés dans lesquelles ils s'implantent.

Ils procèdent non par l'affrontement frontal, mais par l'entrisme, par le double discours, par la dissimulation – la taqiya –,...

M. Ugo Bernalicis. Ah ! La taqiya ! Ne seriez-vous pas vous-même en train de la pratiquer ? Ne seriez-vous pas un Frère musulman sous les traits d'un membre de l'UDR ?

M. Matthieu Bloch. ...et par la victimisation permanente. C'est précisément ce qui les rend dangereux.

Les travaux parlementaires, les auditions des services de renseignement et les rapports du ministère de l'intérieur convergent vers le même constat : la menace islamiste n'est aujourd'hui plus seulement terroriste, elle est séparatiste, idéologique, institutionnelle. Les Frères musulmans construisent des écosystèmes complets : mosquées, associations, structures éducatives, relais numériques, parfois même relais politiques locaux.

M. Ugo Bernalicis. Voilà ! C'est bien ce que je disais !

M. Matthieu Bloch. L'objectif est clair : encadrer la vie du musulman dans toutes ses dimensions, l'éloigner progressivement des référents républicains et substituer à l'universalisme français une logique communautaire. Ne nous y trompons pas : cette stratégie prépare toujours le terrain à des formes de radicalisation plus violentes. L'histoire récente l'a tragiquement montré.

Rappelons une vérité que certains préfèrent contourner : le Hamas est une émanation directe des Frères musulmans ; il en est la branche palestinienne. Il figure, à juste titre, sur la liste européenne des organisations terroristes. Comment justifier alors que l'on sanctionne la branche armée tout en continuant à fermer les yeux sur l'idéologie, la structure et la maison mère ?

Dans le monde arabe, ceux qui ont eu l'islamisme politique face à eux savent ce qu'il est, ce qu'il veut et ce qu'il détruit. L'Égypte, berceau des Frères musulmans, les a interdits.

M. Sébastien Delogu. Ce sont les Américains !

M. Karim Ben Cheikh. La différence, c'est que nous sommes en démocratie !

M. Matthieu Bloch. Les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Syrie, le Bahreïn et la Jordanie ont pris la même décision. Ce sont des États musulmans. Ils ne combattent pas une religion, ils combattent un projet de conquête politique.

La France n'est pas en dehors de ce champ de bataille idéologique. Le rapport du ministère de l'intérieur est sans ambiguïté : 139 lieux de culte liés ou proches de la mouvance, près de 280 associations, une implantation dans 55 départements et des financements étrangers massifs, notamment en provenance du Qatar.

Ce séparatisme n'est pas toujours violent, mais il est méthodique, structuré, résolu. Surtout, il avance à bas bruit pendant que, trop souvent, l'Europe hésite. Un seul État membre a pris ses responsabilités : l'Autriche. Elle a interdit la propagande idéologique des Frères musulmans et a assumé le combat juridique et politique.

Face à une organisation transnationale, la réponse ne peut être nationale ; elle doit être européenne. L'inscription des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes n'est pas un geste symbolique, c'est un outil concret : gel des avoirs, blocage des financements, interdiction des soutiens et coopération renforcée entre services européens. C'est aussi un signal politique clair : l'Europe ne tolérera pas sur son sol une idéologie qui conteste ses lois, ses valeurs et la démocratie.

Ce combat n'est pas dirigé contre les musulmans. Il est mené pour la République, pour la liberté de conscience, pour l'égalité et pour la souveraineté de chaque peuple européen. Refuser de nommer l'ennemi idéologique, c'est déjà reculer.

M. Ugo Bernalicis. C'est pour ça qu'on dit que vous êtes des fascistes !

M. Matthieu Bloch. Refuser d'agir, c'est prendre le risque de subir demain.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDR votera sans hésitation pour cette proposition de résolution européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. « Les organisations salafistes comme les branches des Frères musulmans doivent être interdites. »

M. Ugo Bernalicis. Il n'est pas dit dans le rapport qu'ils sont salafistes !

M. Julien Odoul. Cette déclaration n'est pas nouvelle. Elle a été prononcée publiquement, clairement, courageusement par Marine Le Pen en 2017. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Ce que nous examinons aujourd'hui avec cette proposition de résolution, le Rassemblement national l'a formulé il y a près de dix ans,...

M. Ugo Bernalicis. C'est vous qui travaillez, en fait ?

M. Julien Odoul. ...assumant alors seul le coût médiatique et politique de la lucidité.

Que de temps perdu pour désigner la menace ! Que de vaines palabres et de communications stériles pour justifier l'inertie ! Pas besoin d'accumuler les thèses et les enquêtes, nous connaissons parfaitement l'ennemi islamiste. Sa véritable force, c'est la faiblesse et la lâcheté de nos dirigeants. En effet, depuis des années, les grandes personnes qui nous gouvernent, pour reprendre l'expression de Balavoine, ont laissé les Frères musulmans infiltrer leur idéologie et coloniser méthodiquement la France et l'Europe.

Leur projet est clairement revendiqué : faire de la République française un califat islamique ; remplacer notre Constitution par la charia ; lapider notre démocratie ; abattre nos libertés ; imposer le voilement des femmes ; persécuter les juifs, les chrétiens, les apostats ; massacrer les homosexuels. Leur méthode est aussi largement documentée : communautarisme débridé, entrisme dans nos institutions, dont l'école et le sport, financements étrangers opaques, victimisation permanente.

Pourtant, malgré cette carte de visite repoussante, certains ont cru et croient encore que le vivre-ensemble est envisageable avec les islamistes – en fermant les yeux, en acceptant ici et là les atteintes à la laïcité, ou en renonçant à nos valeurs au nom du « pas d'amalgame ».

À ceux qui appellent au dialogue et veulent négocier la couleur de la burqa, je réponds qu'il n'y a pas de discussion possible avec ceux qui veulent nous anéantir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Pas de négociation avec ceux qui prêchent la haine !

M. Ugo Bernalicis. C'est pour cela que nous ne négocierons jamais avec vous !

M. Julien Odoul. Dans cet hémicycle, il y a ceux qui détournent le regard et il y a ceux qui se sont engagés sur la voie de la collaboration.

Mme Cyrielle Chatelain. C'est sûr que vous êtes des spécialistes de la collaboration !

M. Julien Odoul. Si l'islamisme progresse aussi vite dans notre pays, c'est aussi parce qu'il bénéficie de relais politiques. Ces relais ont un nom : La France insoumise (*Mêmes mouvements*) – que Marine Le Pen avait si justement appelée La France islamiste. (« *Oh là là !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

En 2019, les complices de Jean-Luc Mélenchon participaient à la marche du CCIF, organisation connectée à la mouvance frériste. (*M. Arnaud Le Gall s'exclame.*) LFI était ensuite montée au créneau pour s'opposer à la dissolution de cette secte antirépublicaine ; aujourd'hui, elle invite le CCIE à l'Assemblée nationale.

En 2020, après l'assassinat de Samuel Paty, plusieurs dirigeants d'extrême gauche avaient récité, à la virgule près, les éléments de langage des Frères musulmans, en condamnant la montée de l'islamophobie.

En 2022 et en 2024, plusieurs imams extrémistes ont appelé à voter pour les candidats LFI, dont des prédicateurs faisant l'apologie du terrorisme, comme Hani Ramadan.

La réalité est édifiante : il existe une alliance assumée entre LFI et les islamistes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Maxime Laisney. Ce n'est pas ce qu'a dit la commission d'enquête !

M. Julien Odoul. Les premiers veulent engranger les voix, les seconds ont besoin de porte-voix. Par adhésion profonde ou par calcul électoraliste, le gang de Rima Hamas (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)...

M. Ugo Bernalicis. Même en jeux de mots, vous êtes nuls !

M. Julien Odoul. ...a repris à son compte la haine des juifs et la destruction de l'État d'Israël, pilier idéologique des fondamentalistes islamistes. (« *C'est nul ! La honte !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Au royaume des antisémites, les Frères musulmans sont rois et les Insoumis sont les bouffons du roi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Pendant que l'Europe regarde ailleurs et tergiverse, le monde agit. De grands pays musulmans comme l'Égypte, les Émirats arabes unis...

M. Arnaud Le Gall. Les Émirats arabes unis vous ont donné de l'argent ? Que faisait Jordan Bardella là-bas ?

M. Julien Odoul. ...et l'Arabie Saoudite ont classé les Frères musulmans comme organisation terroriste. La Jordanie a dissous leur mouvement politique.

M. Ugo Bernalicis. Regarde sur la carte, tu ne sais pas où elle est !

M. Julien Odoul. Les Émirats vont jusqu'à restreindre les financements publics à leurs étudiants au Royaume-Uni tant que Londres refuse d'interdire cette mouvance, considérant à juste titre que laisser faire, c'est déjà encourager. L'Autriche les a interdits après l'attentat de Vienne et l'Argentine vient de trancher en classant les Frères parmi les terroristes. *Afuera !*

Quant aux députés LR, ils découvrent aujourd'hui ce que nous dénonçons depuis dix ans. Ils se réveillent. C'est très bien. Le Rassemblement national, lui, ne s'est jamais endormi, afin de protéger la France et les Français.

M. Ugo Bernalicis. Allez ! Une petite sieste !

M. Julien Odoul. Oui, il faut interdire les Frères musulmans, maintenant, tout de suite, pour protéger la République française ! (*Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent.*)

M. Jean-Victor Castor. Rendez l'argent !

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan. Nous avons collectivement une responsabilité particulière lorsque les faits sont établis, que les alertes sont anciennes et que l'inaction devient en elle-même une forme de renoncement. Le texte que nous examinons ce matin s'inscrit dans ce moment précis : celui où la lucidité doit l'emporter sur les faux-semblants et où la clarté politique devient un impératif démocratique.

La présente proposition de résolution européenne repose sur un constat désormais solidement établi et largement partagé : la mouvance des Frères musulmans constitue une idéologie politique structurée et transnationale, incompatible avec les principes de la République et de la démocratie. Ce constat résulte de travaux convergents, ceux des services de l'État – en particulier du ministère de l'intérieur –, ceux des parlementaires et ceux issus de nombreuses recherches académiques. L'ensemble de ces analyses met en évidence une

stratégie d'entrisme patiente et méthodique, fondée sur des logiques d'implantation et d'influence, visant à contourner les règles communes et à substituer progressivement aux normes républicaines un corpus idéologique concurrent, au détriment de l'universalité de la loi et de la cohésion démocratique.

M. Michel Herbillon. Absolument !

Mme Caroline Yadan. Car il s'agit bien de cela. Les Frères musulmans défendent non pas une foi, mais un projet politique, fondé sur la hiérarchisation des individus, sur la remise en cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la contestation de la liberté de conscience et sur le rejet du pluralisme démocratique.

M. Michel Herbillon. Elle a raison !

Mme Caroline Yadan. Partout où il a prospéré, ce projet a produit la division, la violence et la régression des libertés.

Leur stratégie s'appuie également sur des leviers matériels. Des financements opaques, des détournements de subventions associatives et des soutiens indirects à des campagnes électorales ont été mis en évidence. Nous devons le dire avec gravité : cette idéologie est mortifère. Elle constitue la matrice intellectuelle de l'islam radical qui a frappé notre pays à Toulouse, à Paris, à Nice, à Conflans-Sainte-Honorine ou à Arras.

Elle est aussi celle qui a inspiré les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre en Israël. Les modalités diffèrent, les degrés de violence varient, mais le socle idéologique est le même : la négation de l'autre, la sacralisation de la violence et de la barbarie, la haine de la démocratie.

Face à cela, l'Union européenne ne peut rester dans l'ambiguïté. La proposition de résolution européenne, que nous soutenons, vise précisément à nommer clairement la menace, à doter l'Union d'un cadre cohérent et à harmoniser notre réponse politique et juridique. Elle donne aussi les moyens de lutter contre ses ressources, notamment en provenance de l'Iran et du Qatar, de geler ses avoirs, de renforcer les contrôles financiers et de coordonner l'action des États membres.

Inscrire la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes, c'est affirmer que nos démocraties ne sont ni naïves ni désarmées. D'autres pays, comme l'Autriche, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Jordanie ou les Émirats arabes unis, l'ont déjà fait.

Il ne s'agit évidemment ni de stigmatiser, ni d'assigner, ni de confondre. Il s'agit de protéger...

M. Michel Herbillon. Tout à fait !

Mme Caroline Yadan. ...protéger nos concitoyens, protéger nos institutions, protéger la liberté de conscience elle-même, qui ne peut survivre que dans un cadre républicain solide et impartial.

La République est un tout ; elle ne se fragmente pas, elle ne se négocie pas, elle ne tolère pas que, sous couvert des libertés qu'elle garantit, on organise méthodiquement sa remise en cause.

En soutenant cette proposition de résolution, le groupe Ensemble pour la République assume une ligne de lucidité, de fermeté et de responsabilité. Nous affirmons que la lutte contre l'islamisme est indissociable de la défense de l'État de droit, qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité et qu'il n'y a pas de tolérance possible envers ceux qui instrumentalisent la démocratie pour mieux la détruire.

C'est dans cet esprit que nous appelons à l'adoption de la présente proposition de résolution européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe DR. – Mme Caroline Parmentier applaudit également.*)

M. Michel Herbillon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Arnaud Le Gall.

M. Arnaud Le Gall. De quoi est-il question dans ce texte confus : des Frères musulmans, de l'islamisme, du terrorisme ? On ne sait pas très bien. En réalité, un spectre vous hante : celui de l'islam.

Le récent rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France » reconnaît lui-même que le mouvement des Frères musulmans est groupusculaire et inorganisé ; mais comme son commanditaire, Bruno Retailleau, avait l'obsession du contraire, il a tordu ce rapport pour lui faire dire ce qu'il ne disait pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Pochon. Eh oui !

M. Arnaud Le Gall. Engagé dans cette compétition glauque vers la radicalisation, Laurent Wauquiez a, quant à lui, échafaudé une commission d'enquête, qui s'est terminée, pour vous, en pantalonnade.

Mme Mathilde Panot. D'ailleurs, où est-il, Wauquiez ?

Mme Frédérique Meunier. Il était là tout à l'heure, quand vous n'y étiez pas !

M. Arnaud Le Gall. Et, comme cela ne vous suffit pas, vous nous soumettez cette proposition de résolution.

Pourtant, la lutte contre le terrorisme est une affaire sérieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Elle nécessite discernement, criblage et suivi précis. Ce sont les propos de Laurent Nuñez qui, récemment au Sénat, se disait défavorable à votre proposition puisque – je le cite – « nous ne sommes pas dans le cas d'un mouvement terroriste » ; mais peut-être, au stade où vous en êtes, me direz-vous que le ministre de l'intérieur est un agent des Frères musulmans ? (*Rires sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Frédérique Meunier s'exclame.*)

M. Laurent Jacobelli. De gauche !

M. Arnaud Le Gall. Votre initiative ne sert pas la lutte contre le terrorisme. Elle s'inscrit, en revanche, dans une islamophobie chauffée à blanc et qui rend fou. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Que dire du cas de cette lycéenne, un temps exclue parce qu'elle portait, pour masquer une alopecie, un bonnet assimilé à tort à un signe religieux ? Que dire également de l'insupportable chasse au calot menée dans certains hôpitaux parisiens ?

Mme Mathilde Panot. Quelle honte !

M. Arnaud Le Gall. Ce faisant, vous contribuez à susciter la défiance contre une partie de la population, tantôt accusée d'entrisme, tantôt de séparatisme – il faudrait savoir ! En agissant ainsi, vous servez la cause de ceux que vous prétendez combattre, car la stratégie des terroristes consiste d'abord à fracturer l'unité du pays visé. (*Mêmes mouvements.*)

M. Laurent Jacobelli. Vous parlez de vous, là !

M. Arnaud Le Gall. Vous seriez mieux avisés de dénoncer avec nous ce qui se passe en Syrie, où les combattants kurdes des Forces démocratiques syriennes (FDS) subissent une attaque de l'armée syrienne, avec l'appui de la Turquie et l'approbation formelle de Donald Trump. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du*

groupe EcoS.) Cette trahison à l'égard de ceux dont la contribution à la lutte contre l'État islamique en Syrie a été décisive concerne directement notre sécurité. La retraite forcée des FDS a déjà rendu possible la fuite de centaines, voire de milliers de miliciens de l'État islamique jusque-là détenus dans des prisons contrôlées par les Kurdes de Syrie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Danielle Simonnet. Exactement !

M. Arnaud Le Gall. Pourquoi choisissez-vous, en définitive, de cibler un groupuscule qui n'a aucune implication terroriste en France ou en Europe ? Il se pourrait que vous vous fassiez le relais de combats qui ne sont pas les nôtres. Certains États ou gouvernements étrangers ont un contentieux particulier avec les Frères musulmans. (« *Eh oui !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Plus précisément, ils cherchent à affaiblir des États rivaux en ciblant cette confrérie. Je note que votre proposition suit de près une décision analogue de Donald Trump, qui veut par ailleurs nous vassaliser et dont, au fond, vous admirez la vision du monde. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Maxime Laisney. Exactement !

M. Arnaud Le Gall. Elle fait évidemment écho au génocidaire Netanyahu.

Enfin, elle répond point par point à l'agenda des Émirats arabes unis, fer de lance d'une lutte contre les Frères musulmans, mais dont le combat n'a rien à voir avec la lutte contre le terrorisme. Il est désormais de notoriété publique que ce pays a fait de la France un pays cible pour promouvoir sa campagne – « *target country* » : c'est ce qui est écrit dans une note des services émiriens rendue publique.

Nous n'acceptons pas, pour notre part, que la France devienne le terrain de ces luttes d'influence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Laurent Jacobelli s'exclame.*) Nous ne sommes pas le relais de puissances étrangères. Nous refusons de nous laisser entraîner dans des combats qui ne sont pas les nôtres.

Si vous souhaitez, comme nous, combattre la menace terroriste, commencez par cibler correctement l'ennemi : non pas une religion et ses adeptes en général, mais seulement les fanatiques, d'où qu'ils viennent, prêts à commettre un acte terroriste, et dont le repérage par les services compétents nécessite, je le répète, criblage, discernement et suivi précis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Julien Odoul. C'est vous qui faites l'amalgame !

M. Arnaud Le Gall. Comment se fait-il, par exemple, que les armes utilisées par le terroriste auteur de l'attaque contre l'Hyper Cacher, en janvier 2015, aient transité par un militant d'extrême droite, un temps membre du service d'ordre du Rassemblement national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. Eh oui ! C'est vous ! (*M. Ugo Bernalicis désigne les bancs du groupe RN.*)

M. Arnaud Le Gall. Comment les services de renseignement ont-ils procédé, ces dernières années, pour déjouer des projets d'attentats attribués à des terroristes issus de telle ou telle mouvance islamiste, mais aussi, pour beaucoup, d'extrême droite ?

M. Michel Herbillon. Quelle confusion dans ces propos ! Que de mélanges !

M. Arnaud Le Gall. Voilà le genre de questions, relatives à des faits précis, qui devraient intéresser ceux qui prétendent vouloir améliorer la lutte contre le terrorisme.

Enfin, la lutte contre le terrorisme doit être implacable, mais ne jamais déroger à l'État de droit. Elle n'aurait jamais dû justifier la réduction continue des libertés publiques découlant de l'inscription dans le droit commun de mesures censées être exceptionnelles et circonscrites. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

La pente liberticide dans laquelle s'inscrit ce texte dilue l'usage du qualificatif « terroriste », au point de le déconnecter le plus souvent de la réalité. En atteste la multiplication absurde des procédures pour apologie du terrorisme visant des militants syndicaux et des opposants politiques – notamment des parlementaires – n'ayant rien à voir avec une quelconque entité terroriste.

Mme Justine Gruet. Mais ça n'a rien à voir !

M. Arnaud Le Gall. Il y a là un lourd danger pour les libertés publiques, déjà largement entamées dans notre pays.

M. Michel Herbillon. C'est LFI qui est un danger pour les libertés publiques !

M. Arnaud Le Gall. Voir des terroristes partout, voilà le moyen le plus sûr d'affaiblir la lutte contre le terrorisme, en sapant l'unité de la nation et en affaiblissant notre capacité à repérer les menaces réelles. Nous ne vous suivrons pas dans cette pente vertigineuse. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent pour applaudir. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Un député du groupe LFI-NFP. Un vrai républicain vient de parler !

M. le président. La parole est à M. Pierre Pribetich.

M. Pierre Pribetich. Le groupe Socialistes et apparentés et le Parti socialiste n'ont jamais transigé avec la condamnation des actes et des organisations terroristes. Nous avons déclaré l'état d'urgence en 2015, après les attentats du 13 novembre, avec détermination et responsabilité, pour protéger la nation et nos concitoyens.

M. Emeric Salmon. C'est autre chose !

M. Pierre Pribetich. Notre engagement est total, constant et sans ambiguïté.

Oui, l'islamisme politique menace nos valeurs républicaines et notre cohésion nationale ; c'est une menace grave, marquée par un double discours, qui conjugue entre-soi, dissimulation et respect apparent des règles, dans l'objectif de substituer à la communauté nationale de nouvelles formes d'allégeance en rupture avec la tradition républicaine. Il doit être combattu avec la plus grande fermeté. Toutefois, cette lutte ne peut se transformer ni en une instrumentalisation politicienne des outils antiterroristes, ni en un affaiblissement de l'État de droit.

Or cette proposition de résolution soulève des questions juridiques majeures. Le ministre de l'intérieur, M. Laurent Nuñez, a d'ailleurs été clair lors de son audition du 18 novembre dernier : ce que le gouvernement qualifie d'entrisme islamiste, fondé sur la dissimulation et sur le noyautage progressif des démocraties, ne relève pas du séparatisme, lequel incite explicitement à la violence et mène au terrorisme. Il a même affirmé sans équivoque que dissoudre les Frères musulmans n'avait pas de sens.

Plusieurs juristes confirment que l'inscription de la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes est juridiquement irrecevable, faute de répondre aux critères précis et stricts du droit européen. (*M. Laurent Jacobelli s'exclame.*) Vous-même, madame la ministre, avez rappelé dans votre propos la fragilité juridique d'une telle proposition.

Dès lors, pourquoi persister dans une voie inadaptée sur le plan juridique ? Pourquoi privilégier un geste de communication politique au détriment du fond, au risque d'affaiblir l'efficacité même de notre lutte contre l'islamisme politique ? Nous refusons de cautionner une manœuvre qui, sous couvert de fermeté, affaiblit en réalité nos outils juridiques et discrédite notre action collective.

Nous n'éludons pas la nécessité de combattre l'islamisme radical et la radicalisation. Nous sommes convaincus que la défense de la République et de ses valeurs passe par le renforcement de nos services publics et par un égal accès, partout sur le territoire, à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à la culture. C'est cette égalité réelle qui garantit l'inclusion de toutes et tous, et qui constitue l'essence même de la lutte contre les dérives de la radicalisation.

M. Michel Herbillon. Quel angélisme de la part des socialistes !

M. Pierre Pribetich. Et quel meilleur rempart que la laïcité ?

Mes chers collègues, nous sommes dans une enceinte politique, mais nous sommes avant tout dans une enceinte législative, chargée de penser et de rédiger la loi, loi qui s'applique partout, sur l'intégralité du territoire national. Dans un contexte de fracture sociale profonde, nous refusons et dénonçons toute ambiguïté qui contribuerait à alimenter des soupçons à l'encontre d'une communauté religieuse spécifique.

Mme Justine Gruet. Cela n'a rien à voir ! C'est vous qui entretenez l'ambiguïté !

M. Pierre Pribetich. Dans un contexte d'inflation législative, nous refusons tout ajout juridique qui ne serait pas réellement nécessaire et utile. La fonction de législateur est exigeante. Elle nous oblige : elle nous oblige à écouter avant de décider, à comprendre avant de juger ; elle nous oblige surtout à placer l'intérêt général au-dessus de tout intérêt politique ou de communication, et à résister aux tentatives de détournement politique de sujets extrêmement sérieux.

Alors, avant d'engager mon groupe, je vous le demande : en quoi cette proposition de résolution européenne permettra-t-elle d'améliorer le droit et de protéger nos institutions, vous qui voulez jouer les défenseurs absolus, les sécuritaires les plus vertueux, dans cette compétition infernale avec l'extrême droite ? Face à une menace sérieuse, nous avons besoin de réponses solides, juridiquement fondées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse. À la suite de son examen en commission des affaires étrangères, dont je suis membre, j'apporte une nouvelle fois mon soutien à la proposition de résolution européenne défendue par notre collègue Éric Pauget. Elle est plus que salutaire face à l'entrisme islamique qui se propage partout au sein de la civilisation européenne – dans nos écoles, dans nos universités, dans nos entreprises, dans nos administrations, dans le sport ou dans notre espace public. (*Mme Sandrine Rousseau s'exclame.*)

Cet entrisme islamique n'a d'autre but que de rendre notre société charia-compatible. Youssef al-Qaradaoui, l'un des principaux prédicateurs des Frères musulmans, disait : « L'islam reviendra en Europe, le mouvement islamique ne doit pas chercher à atteindre ses objectifs par la violence. Il doit s'appuyer sur l'éducation, la prédication, la réforme graduelle de la société. » Voilà leur tactique : pas de sabre brandi, mais un travail de longue haleine, de réseaux, démographique, pour constituer des enclaves territoriales dans notre pays afin d'y instaurer la charia.

Il aura fallu du temps pour que l'on prête attention aux travaux de l'excellente Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui a parfaitement résumé le danger que représentent les Frères musulmans dans son livre *Le frérisme et ses réseaux*. Le rapport de mai 2025 du ministère de l'intérieur sur le même sujet démontre aussi que la situation est plus qu'inquiétante en France.

Florence Bergeaud-Blackler n'a pourtant bénéficié que de peu de soutien pour mener ses recherches. Elle a été intimidée, et plusieurs de ses conférences ont été annulées dans des universités en raison de pressions venant d'un certain camp – le même camp qui a qualifié le rapport du ministère de l'intérieur d'islamophobe.

Oui, il existe une cinquième colonne en France, qui prend systématiquement le parti de l'étranger.

Mme Sandrine Rousseau. C'est du racisme, vous en avez conscience ?

Mme Véronique Besse. Il est donc urgent de reconnaître cette organisation comme terroriste, comme l'ont déjà fait quinze autres pays, dont l'Autriche, à la suite de l'attaque islamiste de Vienne, et plus récemment les États-Unis.

Une Europe qui finance des ONG fréristes et une université à Gaza dont certains professeurs appellent à la mort de Juifs – femmes et enfants –, un Conseil de l'Europe qui mène une campagne célébrant, selon ses propres mots, la liberté dans le hijab, tout cela montre à quel point beaucoup ont été aveugles et naïfs face à cet entrisme.

Maintenant que nous connaissons notre ennemi, nous devons tous être unis face à lui. La France et l'Europe doivent regarder la réalité en face : la submersion migratoire que nous subissons, faute de volonté politique d'encadrer l'immigration, offre aux Frères musulmans un terrain fertile, leur permettant de s'implanter dans les esprits et les consciences. Selon l'historien Michel Brunet, trois facteurs pèsent dans l'histoire des peuples, des nations et des civilisations : le nombre, le nombre et, encore une fois, le nombre.

Alors, réveillez-vous, chers collègues ! L'âme de la France est en danger de mort ; la France est menacée d'un populicide – oui, d'un populicide, si nous continuons à importer en masse d'autres cultures qui ne peuvent plus, ou plutôt qui ne veulent pas, s'assimiler.

Mme Sandrine Rousseau. Il est inadmissible d'entendre ça dans l'hémicycle !

Mme Véronique Besse. Ceux-là qui, chaque jour, testent nos limites, repoussent avec aisance ceux qui sautent sur leur chaise comme des cabris en disant « laïcité, laïcité, laïcité » et qui n'ont pas compris l'ampleur du phénomène. C'est une question civilisationnelle. Combien ici servent la laïcité du vide, la laïcité de la table rase, celle qui déboulonne nos statues, nos croix, bref, qui éradique l'identité de la France ?

Mme Dieynaba Diop. C'est quoi, cette définition de la laïcité ?

Mme Véronique Besse. Ils oublient une chose : la nature a horreur du vide. Leur action ne sert que ceux qui veulent nous imposer l'islamisme.

Selon l'Ifop, un jeune sur trois se dit proche de la pensée des Frères musulmans.

Mme Léa Balage El Mariky. N'importe quoi ! C'est CNews, votre source ?

Mme Véronique Besse. On mesure l'influence sur les nouvelles générations ! Après l'adoption de ce texte, il me semble donc nécessaire d'inscrire dans la loi l'interdiction du port du voile dans l'espace public pour tous les mineurs. Depuis combien d'années entendons-nous des débats sur l'abaya, le burkini, l'interdiction du voile dans le sport, à l'université ? Tranchons ces sujets une bonne fois pour toutes !

Mme Dieynaba Diop. Quel est le rapport avec le sujet ?

Mme Sandrine Rousseau. Aucun rapport !

Mme Véronique Besse. Alors, certes, ce n'est qu'une proposition de résolution ; l'Europe et la France auront besoin de plus que des codes, plus que les valeurs de la République, plus que la laïcité, plus qu'une énième digue en papier face à l'islamisation que, pourtant, beaucoup ont fuie en venant chez nous.

Mme Dieynaba Diop. Incroyable d'entendre ça à l'Assemblée !

Mme Véronique Besse. Écoutons ceux qui vivent ou ont vécu sous l'islamisme. Écoutons Boualem Sansal, écoutons les femmes iraniennes qui se battent contre les mollahs, écoutons les peuples qui alertent la France depuis des années sur la réalité de cette idéologie. La reconnaissance des Frères musulmans comme organisation terroriste doit être un sursaut civique partout en Europe. Nous devons en passer par là si nous voulons être sûrs que nos cloches sonnent encore demain. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Éric Pauget, rapporteur. Je veux remercier les orateurs de tous les groupes pour leurs prises de parole.

Chers collègues de gauche, pendant vos interventions, j'ai pensé à la phrase de Charles Péguy : « Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*) Vous faites preuve, une fois encore, d'un aveuglement incroyable, d'un manque de discernement idéologique, d'une naïveté dangereuse. Avec ce texte, il ne s'agit pas de cibler les musulmans ni leur religion ; il s'agit au contraire de les protéger (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*) de les protéger contre une organisation politique qui estime que la loi religieuse est supérieure à la loi des hommes, à celle de la République.

M. Ugo Bernalicis. Toutes les religions disent cela ! N'allez surtout pas lire la Bible !

M. Éric Pauget, rapporteur. Voilà ce que nous voulons combattre.

Mme Dieynaba Diop. Les propos de certains orateurs sont fous !

M. Éric Pauget, rapporteur. En ce qui concerne la méthode, pourquoi une proposition de résolution européenne ? Plusieurs, dont le ministre de l'intérieur, l'ont souligné : en l'état de notre droit, nous ne pouvons pas, ni en France ni en Europe, combattre ce danger. Il faut donc que l'on s'organise à l'échelle européenne.

Mme Dieynaba Diop. Vous faites de l'esbroufe, de l'affichage !

M. Éric Pauget, rapporteur. Le texte demande de créer une matrice opérationnelle, pourvue de critères, permettant d'identifier le danger, au service des États...

M. Paul Vannier. Au service des Émirats arabes unis ?

M. Éric Pauget, rapporteur. ...afin d'éviter, lorsqu'un État décide de dissoudre une structure telle que le CCIF, de la voir renaître, quelques semaines plus tard, dans un autre pays membre de l'Union.

J'en appelle à la lucidité...

M. Fabien Di Filippo. C'est trop demander !

M. Éric Pauget, rapporteur. ...laissez de côté votre aveuglement...

Mme Dieynaba Diop. C'est vous qui êtes aveuglés par votre idéologie !

M. Éric Pauget, rapporteur. ...votons tous ensemble cette proposition de résolution européenne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, l'article unique de la proposition de résolution européenne.

Article unique

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 13.

Mme Dominique Voynet. Il vise à supprimer l'alinéa 5, qui invoque l'article 2 du Traité sur l'Union européenne comme fondement implicite d'une inscription des Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes. Or l'article en question consacre des valeurs – la démocratie, le pluralisme ou l'État de droit – mais ne crée aucune base juridique répressive. Il ne permet ni qualification pénale, ni sanction, ni inscription sur une liste. La lutte contre le terrorisme relève de critères juridiques stricts – elle vise des actes de violence intentionnelle définis à l'article 421-1 du code pénal. Utiliser l'article 2 du Traité sur l'Union européenne pour justifier une mesure aussi grave, en l'absence de faits de terrorisme caractérisés, revient à transformer une déclaration de principes en outil de stigmatisation politique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

Vous proposez de supprimer l'article 2 du Traité sur l'Union européenne ; or les valeurs qu'il consacre – liberté, démocratie, pluralisme et égalité, notamment entre les femmes et les hommes – sont justement combattues par l'idéologie frériste. (*Mme Justine Gruet applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, *ministre déléguée*. Il ne nous paraît pas opportun de supprimer l'alinéa qui fait référence à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. En effet, les alinéas 24, 25 et 26 de la proposition de résolution formulent plusieurs demandes – La Commission européenne est notamment invitée à engager une évaluation juridique du réseau des Frères musulmans – qui s'appuient sur cet article. Il paraît donc utile de conserver cette référence.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. J'irai dans le sens de Mme Voynet : s'appuyer sur un article qui défend les libertés fondamentales pour se livrer à la stigmatisation, aux amalgames, à l'islamophobie et au racisme, c'est un peu osé ! (« Oh là là ! » *sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Mathilde Panot. C'est vrai !

M. Emeric Salmon. C'est vous qui le faites !

M. Ugo Bernalicis. En même temps, vous n'êtes plus à ce détail près, coutumiers que vous êtes de l'inversion des valeurs.

M. Michel Herbillon. C'est LFI qui est experte en inversion des valeurs !

M. Ugo Bernalicis. Vous déformez la notion de laïcité. La laïcité n'est pas un athéisme d'État et n'a pas pour objectif de s'en prendre à toutes les religions.

M. Emeric Salmon. Il est à deux doigts d'insulter Mélenchon !

M. Ugo Bernalicis. D'ailleurs, vous ne vous en prenez pas à toutes les religions.

M. Antoine Léaument. Oui, c'est vrai !

M. Ugo Bernalicis. M. Pauget a dit que la religion musulmane cherchait à imposer un dogme, une loi supérieure aux lois humaines, notamment à celle de la République ; mais c'est le propre de 100 % des religions ! N'avez-vous jamais lu la Bible ?

M. Éric Pauget, *rapporteur*. Oh si !

M. Ugo Bernalicis. Elle prescrit, me semble-t-il, des choses qui, si on les interprète mal, sont incompatibles avec les lois de la République.

M. Antoine Léaument. Dans le Deutéronome, par exemple !

M. Michel Herbillon. Voilà que LFI donne des leçons en matière de religion... On aura tout entendu !

M. Ugo Bernalicis. C'est mettre le doigt dans un engrenage que nos prédécesseurs ont évité en 1905. La laïcité, dans leur esprit, était la liberté de croire ou de ne pas croire (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), non l'interdiction de croire. Il ne s'agit pas d'entrer dans les cerveaux pour voir ce qui s'y passe ou ce qu'on présume qui s'y passerait ; car c'est cela que vous faites, une nouvelle fois : une loi scélérate – ou, plutôt, une proposition de résolution scélérate. On voit bien la pente que vous voulez emprunter.

Il est scandaleux de se revendiquer des droits fondamentaux et des libertés fondamentales pour faire cette manœuvre politique, raciste (*Protestations sur les bancs des groupes RN et UDR*), qui vise à flatter une partie de l'électorat déjà travaillée par les préjugés et les poncifs (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*)...

M. Michel Herbillon. Arrêtez de donner des leçons !

M. Ugo Bernalicis. ...des médias de Bolloré, par cette xénophobie et ce racisme.

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. Cet amendement confirme que l'extrême gauche reprend exactement la méthode des Frères musulmans : se servir de nos valeurs, françaises et européennes, pour justifier l'impuissance, l'inertie, la passivité et, finalement, la capitulation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. – M. René Pilato se lève et s'exclame.*)

Mme Dieynaba Diop. Il est inadmissible de dire ça ! Quelle honte !

M. le président. Monsieur Pilato, asseyez-vous !

M. Julien Odoul. C'est cela que vous voulez : la capitulation devant l'avancée de l'islamisme en France et en Europe.

M. Bernalicis reprend *ad nauseam* l'accusation en islamophobie ; celle-ci est une construction des Frères musulmans qui cherchent à interdire toute critique de l'islam politique. (*Protestations prolongées sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

M. Paul Vannier. Rends l'argent !

Mme Dieynaba Diop. Vous devriez être en prison ! Quand on a été condamné, on se fait petit !

M. Julien Odoul. Cette accusation permet de justifier l'inacceptable et l'intolérable, comme la présence, dans les tribunes de l'Assemblée nationale, de petites filles voilées (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR*) ; elle amène à tolérer des organisations sulfureuses radicales.

M. Antoine Léaument. C'est vous, l'organisation sulfureuse !

M. Julien Odoul. Je laisse M. Bernalicis à ses amalgames nauséabonds. Quant à nous, nous avons un message à transmettre à nos compatriotes de confession musulmane : ne vous laissez pas endoctriner, vous valez mieux que La France islamiste, vous êtes des Français, défendez la France à nos côtés ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – M. José Gonzalez se lève pour applaudir. – « Voleurs ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Antoine Léaument. Vous ne savez pas ce qu'est la France !

(*L'amendement n° 13 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 14.

Mme Dominique Voynet. Monsieur le rapporteur, j'ai défendu non pas la suppression de l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, mais celle d'un alinéa qui l'interprétait de façon erronée. Cet article dit que l'Union est fondée sur des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de

démocratie, d'égalité et d'État de droit, notamment des droits de l'homme, y compris des personnes appartenant à des minorités – et ainsi de suite. Évitez de déformer les opinions présentées !

L'amendement n° 14 propose de supprimer l'alinéa 13, particulièrement problématique : pour justifier l'inscription des Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes, il s'appuie sur des exemples d'États étrangers non démocratiques. Ce matin, on a cité l'Arabie saoudite, l'Égypte et les Émirats arabes unis ; cela m'étonne (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS*), car ces États ont classé les Frères musulmans parmi les organisations terroristes non pas en raison d'actes terroristes dont ceux-ci se seraient rendus coupables, mais parce qu'ils constituent des opposants politiques structurés, des adversaires, et qu'ils sont combattus à ce titre. Si l'on veut combattre les valeurs et les propositions des Frères musulmans, faisons-le sur le terrain politique et refusons les amalgames ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC.*)

M. le président. Sur l'amendement n° 1 et sur les amendements n° 2 et identique, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 14 ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

Sur la forme, madame Voynet, vous vous êtes trompée, tout au long de vos amendements, sur la numérotation des alinéas – en l'occurrence, il s'agit de l'alinéa 12.

Sur le fond, je ne vois pas en quoi il est problématique de rappeler, dans une proposition de résolution, ce qu'ont fait d'autres États. L'Égypte, terre natale des Frères musulmans, a, dès 2013, classé le mouvement frériste comme organisation terroriste. Faut-il, comme trop souvent dans nos pays occidentaux, attendre un drame pour réagir ? Plutôt que d'attendre la catastrophe, nous proposons d'anticiper.

M. Ugo Bernalicis. C'était pour vous éviter le ridicule !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. L'alinéa 13, que vous proposez de supprimer, concerne le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France » ; il semblerait en effet que les auteurs de l'amendement se trompent d'alinéa.

Si c'est l'alinéa 12 que vous visez, il ne fait que mentionner les décisions des autres États, sans forcément souhaiter qu'elles s'appliquent en France. Vous dites qu'il ne fait référence qu'à des pays non démocratiques, mais il mentionne aussi l'Autriche ; son maintien ne nous semble donc pas problématique.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Le Gall.

M. Arnaud Le Gall. Nous soutenons l'amendement. Votre texte se fonde, entre autres, sur des références et sur des comparaisons internationales, et il est important de montrer en quoi elles sont problématiques.

Les États que vous citez en exemple, tels que les Émirats arabes unis ou l'Égypte, ne luttent pas contre les Frères musulmans pour s'opposer au terrorisme. Pour les Émirats, il s'agit d'une lutte d'influence avec le Qatar, lutte qui ne nous concerne pas. En Égypte, les poursuites contre les Frères musulmans ont fourni un prétexte pour réprimer toutes les forces qui avaient fait la révolution contre Moubarak. Vous n'avez pas un mot pour les 60 000 prisonniers politiques en Égypte. Voilà vos références !

Pour ce qui concerne l'Autriche, il s'agit tout simplement d'un mensonge : contrairement à ce que vous prétendez, l'Autriche n'a pas inscrit les Frères musulmans sur une liste d'organisations terroristes ; elle a créé un nouveau délit – ce n'est pas la même chose. Vous vous raccrochez en permanence à ces exemples pour montrer que vous n'êtes pas à l'avant-garde de l'islamophobie en Europe, mais si, vous l'êtes. Assumez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan. Vous parlez de références : assumez les vôtres ! Quelques illustrations peuvent montrer la connivence et les liens de proximité affichés entre les LFIstes et les mouvances islamistes.

M. Antoine Léaument. Ah ? C'est un texte contre LFI ? Je croyais que c'était un texte contre le terrorisme.

Mme Caroline Yadan. Premier exemple : le 12 mars 2025, l'un de vos députés a convié à une table ronde, à l'Assemblée nationale, des membres des Étudiants musulmans de France (EMF), branche estudiantine des Frères musulmans, ainsi que du CCIE, faux-nez du CCIF dissous par le ministère de l'intérieur.

Deuxième exemple : des membres de LFI investissent directement dans des structures fréristes.

M. Antoine Léaument. Oh là là !

M. Arnaud Saint-Martin. C'est hors sujet !

M. René Pilato. Quel rapport avec l'amendement ?

Mme Caroline Yadan. Mohamed Awad, investi par LFI lors des élections législatives de 2024, avait été président des Jeunes musulmans de France, branche jeunesse de l'UOIF, l'Union des organisations islamiques de France.

M. Arnaud Le Gall. Quel est le rapport avec le texte ?

Mme Caroline Yadan. Enfin, vous soutenez Aly Diouara, candidat LFI (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent*), qui a soutenu l'association dissoute Barakacity, qui a apporté son appui à Idriss Sihamedi, prédicateur frériste.

Mme Mathilde Panot. Arrêtez vos mensonges !

Mme Caroline Yadan. Je terminerai par le témoignage de Cédric Brun, ancien élu et militant LFI (« *Quel rapport avec le texte ?* » sur les bancs du groupe LFI-NFP) : « Ils ne se présentent pas comme salafistes ou Frères musulmans, mais leur façon d'élaborer les programmes et leur fonctionnement uniformisé les identifie. [...] Ces faits [...] sont observables sur le terrain. [...] Il s'agissait non d'une infiltration, mais d'une stratégie électorale délibérée. [Les députés et cadres LFI que j'avais alertés, m'avaient] expliqué [...] que ces individus étaient des modérés et qu'il fallait composer avec eux. » La

messe est dite. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR. – « Quel rapport avec le texte ? » sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Mathilde Panot. Rappel au règlement !

M. le président. Si vous le permettez, madame la présidente Panot, je mets aux voix l'amendement puis je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

(*L'amendement n° 14 n'est pas adopté.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

Mme Mathilde Panot. Rappel au règlement au titre de l'article 70.

Il est inadmissible et intolérable que, dans cet hémicycle, de telles calomnies puissent être proférées par Mme Yadan à l'encontre de M. Diouara. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Colette Capdevielle applaudit également.*) Il est insupportable que des élus de cette assemblée soient, parce qu'ils viennent de quartiers populaires, parce qu'ils sont non-blancs, ainsi stigmatisés, par des mensonges purs et simples.

Mme Caroline Yadan. Ce sont des faits !

Mme Mathilde Panot. Madame Yadan, cela suffit ! Pour notre part, nous sommes fiers de soutenir M. Diouara. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent vivement. – M. Jean-Victor Castor applaudit également. – Mme Caroline Yadan s'exclame. – Injures de banc à banc.*)

Article unique (suite)

M. le président. La parole est à M. Antoine Léaument, pour soutenir l'amendement n° 1. (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Madame la présidente Panot, j'ai donné la parole à un élu de votre groupe. Si vous avez quelque chose à dire, vous ferez un rappel au règlement ensuite. Pour l'heure, seul M. Léaument a la parole.

M. Antoine Léaument. Les propos qui viennent d'être tenus par Mme Yadan sont éminemment scandaleux.

M. Emmanuel Fernandes. Et racistes !

Mme Mathilde Panot. Eh oui, c'est du racisme !

M. Antoine Léaument. On y retrouve, dirigés contre des compatriotes musulmans, la mobilisation d'anciens préjugés antisémites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Caroline Yadan. C'est vous, les antisémites !

M. Antoine Léaument. Vous reproduisez la mécanique du soupçon permanent, avec l'idée qu'il y aurait une cinquième colonne – propos empruntés aux fascistes espagnols ; que nous serions le parti de l'étranger – propos empruntés aux nazis. (*Mêmes mouvements.*) Vos propos suivent la même logique que l'antisémitisme d'hier !

D'ailleurs, un article récent du *Point* en est venu à faire un lien entre les francs-maçons et les musulmans. Avant, c'était le complot judéo-maçonnique, aujourd'hui, c'est le complot islamo-maçonnique. (*Mêmes mouvements.*) Vous tenez les mêmes propos !

Gloire et honneur à nos camarades ! Gloire et honneur à Mohamed Awad – qui, c'est vrai, appartenait à une association humanitaire ! (*Mêmes mouvements.*) Gloire et honneur à Aly Diouara – qui relève l'honneur des personnes mobilisées à La Courneuve, où j'espère qu'il remportera les élections municipales ! (*Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent debout.*)

M. Emeric Salmon. Quel est le rapport avec l'amendement ?

M. Antoine Léaument. En ce qui concerne l'amendement, le rapport que vous prétendez citer dit lui-même que seules 400 personnes seraient concernées par les Frères musulmans dans notre pays. C'est une blague !

Mme Caroline Yadan. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir !

M. Antoine Léaument. Enfin, allez-vous enlever cette tapisserie de l'Assemblée, car Averroès y est représenté ? (*L'orateur désigne la tapisserie représentant L'École d'Athènes. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Voulez-vous effacer Averroès, lui qui tissait un lien entre l'Orient et l'Occident, entre l'Islam et la Chrétienté ? Nous, nous serons toujours du côté des philosophes représentés sur cette tapisserie,...

M. Michel Herbillon. C'est une insulte pour la tapisserie !

M. Antoine Léaument. ... toujours du côté de la raison et de ce qui fait l'honneur de ce drapeau tricolore, monsieur Odoul : *Liberté, Égalité, Fraternité* ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. Xavier Breton. Vous vous moquez du monde, monsieur Léaument !

M. le président. Il s'agissait donc de la présentation de l'amendement n° 1...

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Nous n'avons pas trop entendu la défense de l'amendement, mais je vais tout de même y répondre.

Vous voulez insérer, par cet amendement, un alinéa ainsi rédigé : « [...] le rapport présenté lors du Conseil de défense et de sécurité nationale de mai 2025 reconnaît que le mouvement des Frères musulmans en France est groupusculaire et peu structuré. » Ce faisant, vous faites dire à ce rapport l'inverse de ce qu'il dit.

M. Antoine Léaument. Mais non !

M. Éric Pauget, rapporteur. Je vous en lis des extraits : « En perte d'influence dans le monde arabo-musulman, les Frères musulmans concentrent leur action sur l'Europe » ; « Les Frères musulmans ont structuré un important réseau d'implantations en France. » Le rapport évoque ainsi de puissants réseaux dans le champ de l'éducation et du caritatif, avec 207 lieux de culte en France et 280 associations affiliées.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée. En effet, vous n'avez pas défendu l'amendement, monsieur Léaument, mais je vais moi aussi y répondre.

L'alinéa 13 de la proposition de résolution européenne ne fait que viser le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France ». Nous ne sommes pas ici pour tirer des conclusions ou pour reprendre des extraits de ce rapport, qui fait plus de 70 pages et qui conclut à l'existence d'un véritable entrisme politique des Frères musulmans.

M. Ugo Bernalicis. Ce rapport dit tout et son contraire, c'est bien le problème.

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée. Votre amendement n'a pas lieu d'être : avis défavorable.

M. le président. Sur tous les amendements, ainsi que sur l'article unique, je suis saisi par les groupes Rassemblement national, La France insoumise-Nouveau Front populaire et Écologiste et social de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. Je vais m'en tenir au contenu de l'amendement, même si j'ai compris que certaines interventions visaient à régler son compte à l'une des composantes de notre assemblée,...

M. Ugo Bernalicis. Exactement !

Mme Dominique Voynet. ...à la caricaturer...

M. Ugo Bernalicis. Oui !

Mme Dominique Voynet. ...et à provoquer des incidents de séance.

M. Ugo Bernalicis. Tout à fait !

Mme Dominique Voynet. Je ne me livrerai pas à cet exercice.

Il me semble en revanche important de dénoncer l'usage flou de termes comme « mouvance » ou « réseaux affiliés », parce qu'à ma connaissance, aucun organigramme des Frères musulmans, qui permettrait d'affecter telle ou telle activité à cette confrérie, n'a été publié. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

M. Michel Herbillon. C'est le propre des mouvances de ne pas avoir d'organigramme !

Mme Dominique Voynet. J'ai l'impression que l'on confond tout : des associations culturelles ou sportives, des associations de quartier, des lieux autour de mosquées.

M. René Pilato. Bref, là où ils ne vont jamais !

Mme Dominique Voynet. Si vous avez des faits objectifs, étayés, argumentés, à reprocher à ces associations, on peut alors les combattre, les poursuivre, voire les interdire,...

Mme Dieynaba Diop. Exactement !

Mme Dominique Voynet. ...mais viser une « mouvance » aux contours flous, cela signifie qu'on a peur, cela signifie qu'on n'est pas certain de ses valeurs,...

M. Emeric Salmon. Si, justement, nous en sommes certains !

Mme Dominique Voynet. ...cela signifie qu'on fait n'importe quoi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Lopez-Liguori.

M. Aurélien Lopez-Liguori. Si LFI refuse de s'attaquer au mouvement des Frères musulmans, c'est pour protéger une clientèle électorale. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Quand il faut nommer l'islamisme, vous détournez le regard ; quand il faut défendre la laïcité, vous vous excusez.

M. René Pilato. Vous ne savez pas ce qu'est la laïcité !

M. le président. Monsieur Pilato !

M. Aurélien Lopez-Liguori. Quand il faut choisir la France, vous capitulez.

Pendant que vous jouez sur les mots avec vos petits amendements de complaisance, le poison islamiste progresse, infiltre les écoles, les associations et jusqu'à nos institutions. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cette progression n'est pas le fruit du hasard, elle s'appuie sur des réseaux que vous refusez de combattre.

M. Antoine Léaument. Ce sont vos potes qui fournissent les armes !

M. Aurélien Lopez-Liguori. Oui, il existe des liens idéologiques avérés entre le frérisme et le Hamas, organisation terroriste. Oui, cette mouvance est un sas idéologique vers la radicalisation. Vous refusez de nommer les choses.

M. Ugo Bernalicis. Non : vous êtes fascistes et racistes.

M. Aurélien Lopez-Liguori. Pire, vous n'hésitez pas à vous acquiescer avec ceux qui haïssent notre pays.

Le militant pro-Hamas sur une liste municipale à Ville-neuve, c'est chez vous ! La députée Obono qui qualifie le Hamas de mouvement de résistance, c'est chez vous ! Des élus qui défilent à la marche du CCIF, organisation frériste, c'est chez vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Au Rassemblement national, nous avons les solutions pour en finir avec ce virus.

M. Ugo Bernalicis. Ce virus ?

M. Paul Vannier. C'est du vocabulaire des années 1930 !

M. Aurélien Lopez-Liguori. Expulsons les imams étrangers qui diffusent la haine, fermons les structures sous emprise islamiste, coupons leur financement et assumons une politique migratoire ferme. La France ne se défend pas avec des amendements de complaisance comme celui-ci, elle se défend avec du courage ; manifestement, vous en êtes dénués. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	226
Nombre de suffrages exprimés	225
Majorité absolue	113
Pour l'adoption	77
contre	148

(L'amendement n° 1 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 2 et 15.

La parole est à M. Ugo Bernalicis, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Ugo Bernalicis. Nous venons d'examiner des amendements portant sur le rapport sur les Frères musulmans commandé par M. Retailleau, car c'est un point d'appui pour cette proposition de résolution. Ce rapport évoque une organisation transnationale, une mouvance qui serait un peu partout et nulle part à la fois,...

M. Laurent Jacobelli. Oh si, elle est quelque part ! On sait très bien où !

M. Ugo Bernalicis. ...mais aussi et surtout en France.

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'éléments que contient ce rapport. Comme l'a dit Mme la ministre, il faut être prudent avec lui, car il dit tout et son contraire. Je vous invite à ne pas trop vous ridiculiser en vous appuyant dessus.

D'abord, il était censé se fonder sur la science, mais l'une des chercheuses, censée être spécialiste de l'islam et parler couramment arabe, ne le parlait pas vraiment, voire pas du tout (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) – je vous renvoie à une excellente vidéo que vous pourrez visionner sur internet –, tandis que tout un tas d'autres chercheurs associés n'ont pas retrouvé leurs conclusions dans ledit rapport. C'est quand même hallucinant !

D'autre part, la chercheuse en question est financée par Stérin, c'est-à-dire par l'extrême droite, par vos amis.

M. Antoine Léaument. Eh oui !

M. Ugo Bernalicis. Alors, je pose la question : est-ce que derrière les Frères musulmans, derrière cette stratégie, ne se cacherait pas en réalité l'extrême droite (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Protestations sur les bancs du groupe RN*), qui pousserait dans cette direction pour les besoins de sa cause, afin de créer une ambiance raciste, xénophobe et islamophobe ?

La question peut se poser. Je vois que M. Odoul ne s'est pas rasé de près. Serait-il en train de draguer une partie de l'électorat français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Emmanuel Duplessis applaudit également.*)

M. Julien Odoul. C'est nul !

Mme Caroline Colombier. Lamentable !

M. Ugo Bernalicis. Quitte à exprimer des préjugés, des choses douteuses, peu réfléchies, autant aller jusqu'au bout !

M. le président. Merci, cher collègue.

M. Ugo Bernalicis. Nous allons avoir une matinée... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent ce dernier.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 15.

M. Ugo Bernalicis. Au nez et à la barbe d'Odoul !

Mme Frédérique Meunier. Assez ! Vous n'êtes pas au théâtre, vous êtes à l'Assemblée !

M. le président. Madame Meunier, s'il vous plaît ! C'est mieux quand vous dormez, Meunier... (*Sourires.*)

Madame Voynet, nous vous écoutons.

Mme Dominique Voynet. L'alinéa 14 considère que « la mouvance transnationale des Frères musulmans constitue un réseau idéologique structuré ».

M. Aurélien Saintoul. C'est parce que c'est trans qu'ils sont contre ! (*Sourires.*)

Mme Dominique Voynet. J'ai pour ma part l'impression que sont à l'œuvre ce matin d'autres réseaux idéologiques structurés (*L'oratrice désigne la partie droite de l'hémicycle*), qui ont essentiellement des préoccupations de politique intérieure.

M. Hervé de Lépinau. Oui, cela s'appelle la sécurité intérieure !

Mme Dominique Voynet. Je le regrette, parce que le sujet est sérieux.

Dans bien des pays autoritaires, on traite les Frères musulmans, non pas comme des opposants politiques qui doivent être combattus, mais comme des forces qu'il faudrait éradiquer au motif du terrorisme. Beaucoup d'ONG de défense des droits humains, comme Amnesty International ou Human Rights Watch, l'ont dénoncé et des rapporteurs spéciaux de l'ONU ont maintes fois documenté l'usage abusif de la qualification « terroriste », dans ces pays, pour réprimer l'opposition.

Si l'on veut poursuivre le dialogue,...

M. Laurent Jacobelli. Le dialogue avec les Frères musulmans ? C'est la meilleure !

Mme Dominique Voynet. ...il faut se garder de tout amalgame et utiliser chaque terme pour ce qu'il revêt de plus utile. L'alinéa 14 ne sert à rien, sinon à entretenir la confusion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

La mouvance des Frères musulmans est par nature transnationale ; nous l'avons vu avec les différentes références.

M. Pierre-Yves Cadalen. Quelles références ? Soyez précis !

M. Éric Pauget, rapporteur. Vous niez sa dimension internationale, alors que le rapport présenté en Conseil de défense l'analyse de manière précise.

S'agissant de la dangerosité des Frères musulmans, c'est un enjeu de timing ; pour une fois, nous proposons d'anticiper, non de réagir *a posteriori*.

Pour gagner du temps, je précise, monsieur le président, que, sur les amendements suivants, j'émettrai systématiquement des avis défavorables.

Mme Sandrine Rousseau. Nous n'en attendions pas moins !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, *ministre déléguée.* Madame Voynet, vous avez raison de souhaiter que nous soyons précis dans ce débat, que nous utilisions des termes précis et que nous nous référions à un cadre juridique précis. C'est ce que j'avais également déclaré au moment de la présentation du texte.

Cependant, s'agissant de l'alinéa 14 sur lequel porte votre amendement, il est indéniable que les Frères musulmans sont un réseau idéologique qui possède un caractère transnational. L'entrisme qui est dénoncé par le rapport en fait précisément un réseau idéologique.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Cette niche parlementaire du Rassemblement national va être extrêmement longue pour tout le monde... (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

Mme Dieynaba Diop. Exactement !

M. Laurent Jacobelli. Excellent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Wauquiez. N'hésitez pas à partir, si c'est trop long !

Mme Gabrielle Cathala. Nous n'examinerons pas une seule proposition utile pour le pays. Nous allons passer la journée sur des textes islamophobes, réactionnaires et qui portent atteinte aux droits fondamentaux du plus grand nombre !

Depuis ce matin, vous mélangez de nombreux concepts, pour lesquels vous ne proposez pas une seule définition.

M. Philippe Lottiaux. Éclairez-nous donc !

Mme Gabrielle Cathala. Vous mélangez à dessein séparatisme, qui n'a aucune vérité en sciences sociales,...

M. Julien Odoul. Mais il en a en science électorale !

Mme Gabrielle Cathala. ...islamisme, communautarisme et terrorisme, qui n'a aucune définition en droit international.

Qu'est-ce que le séparatisme ? C'est un terme inventé par MM. Macron et Darmanin en 2022 pour instaurer une atmosphère islamophobe avant l'élection présidentielle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Caroline Yadan. Vous êtes les complices des islamistes !

Mme Gabrielle Cathala. À cette époque, je vous le rappelle, M. Darmanin avait publié un livre tout à fait médiocre, *Le Séparatisme islamiste. Manifeste pour la laïcité*, dans lequel, saluant la politique napoléonienne antisémite, il avait écrit que Napoléon s'était intéressé « à régler les difficultés

touchant à la présence de dizaines de milliers de Juifs en France. Certains d'entre eux pratiquaient l'usure et faisaient naître troubles et réclamations. » Voilà où est le racisme ! Vous utilisez toujours la laïcité à des fins racistes !

M. Michel Herbillon. Quelle confusion mentale !

Mme Caroline Yadan. Vous êtes les complices des islamistes !

Mme Gabrielle Cathala. Vous n'avez jamais lu la loi de 1905 – ou alors vous ne l'avez pas comprise, parce qu'on ne vous entend jamais à propos du concordat d'Alsace-Moselle, lequel coûte 58 millions d'euros d'argent public par an ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) On ne vous entend jamais sur le fait que M. Macron est chanoine de Latran ! On ne vous entend jamais sur les statuts spécifiques en vigueur dans les outre-mer, lesquels dérogent à la loi de 1905 ! Surtout, on ne vous entend jamais sur les réformes de 1942 introduites par le maréchal Pétain dans la loi de 1905 : elles y sont toujours et vous les soutenez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. René Pilato. Exactement !

M. Jean-Louis Thiériot. Elles sont longues, les deux minutes !

Mme Gabrielle Cathala. On ne vous entend pas non plus sur les écoles catholiques intégristes, telles que Stanislas, qui, elles, versent vraiment dans le séparatisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hervé de Lépinau. C'est parce qu'elles ne tuent pas, contrairement aux Frères musulmans !

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. Nous assistons ce matin au festival du grand n'importe quoi ! (« *Oui !* » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Qu'entend-on ? M. Bernalicis, dans son numéro de clown, essaie de nous expliquer que les réseaux islamistes sont en fait des réseaux d'extrême droite.

M. Ugo Bernalicis. Mais oui !

M. Julien Odoul. Certains députés LFI osent nous dire que les mollahs iraniens islamistes sont d'extrême droite (« *Oui !* » sur *plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*),...

M. Ugo Bernalicis. Il comprend enfin !

M. Julien Odoul. ...tout comme les talibans afghans ! Monsieur Bernalicis, il va falloir changer de marque de verveine, parce que ce n'est pas la bonne composition – si vous voyez ce que je veux dire.

Mme Cathala ose nous dire que la politique napoléonienne était antisémite (« *Oui !* » sur *plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*),...

Mme Dieynaba Diop. C'est pourtant documenté !

M. Julien Odoul. ...alors que c'est l'empereur Napoléon qui a créé le Consistoire, qui a émancipé nos compatriotes de confession juive et qui en a fait des Français à part entière ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Aurélien Saintoul. C'est faux ! C'est la Révolution qui a émancipé les juifs !

Mme Ségolène Amiot. Retournez à l'école !

M. Julien Odoul. Nous vous savions le parti de l'étranger ; vous êtes aussi le parti du mensonge !

Dans l'exposé sommaire de l'amendement n° 2, vous écrivez que les Frères musulmans ne sont qu'un parti politique – de la même façon que vous disiez que le Hamas n'est qu'un groupe de résistants, surtout pas un parti et mouvement terroriste ! Il y est aussi écrit qu'on ne le trouve que dans un seul pays. Je ne savais pas que l'Égypte s'étendait jusqu'à la pampa argentine ! Je ne savais pas que l'Égypte allait jusqu'à Vienne !

Vous êtes ridicules ! Tout ça pour protéger vos alliés objectifs – parce que vous avez besoin des voix communautaires, parce que vous flattez les islamistes, parce qu'en France, vous êtes leurs porte-serviettes et, à l'Assemblée nationale, leurs porte-voix ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

Une députée du groupe LFI-NFP. Ça suffit !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 2 et 15.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	242
Majorité absolue	122
Pour l'adoption	85
contre	157

(*Les amendements identiques n°s 2 et 15 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 19.

Mme Dominique Voynet. Sur tous les bancs, on dit qu'il faut savoir de quoi l'on parle – vous venez de le répéter, madame la ministre. Or vous avez qualifié d'entrisme ce qui est du lobbying. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, DR et UDR.*) Là encore, il faut faire attention aux mots que l'on utilise.

M. Emeric Salmon. Le lobbying de l'islamisme ! C'est la meilleure !

Mme Dominique Voynet. Pour que nous soyons au clair, nous proposons, par cet amendement, de revenir à un principe fondamental de l'État de droit. La qualification de terroriste ne résulte pas d'une appréciation politique, ni d'un soupçon idéologique, elle relève du droit pénal. L'article 421-1 du code pénal définit précisément en sept alinéas quels actes relèvent du terrorisme : « les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement d'aéronef », « les vols, les extorsions, les destructions, dégradations », « les infractions en matière de groupes de combat », « les infractions en matière d'armes, de produits explosifs », etc. Tenons-nous en au texte du code pénal et nous reviendrons à des faits objectivables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Dieynaba Diop et M. Antoine Léaument applaudissent également.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée. Je suis tout à fait d'accord pour que l'on se réfère au droit et à un cadre normatif précis. Nous examinons une proposition de résolution européenne ; la référence au droit français me semble donc inopportune.

M. Aurélien Rousseau. Oh non !

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Pierre Pribetich. J'aurais souhaité m'exprimer, monsieur le président !

M. le président. Chers collègues, depuis le début de l'examen des amendements, je prends un orateur pour, un orateur contre – les premiers qui demandent la parole.

En l'occurrence, la parole est à M. Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. Dans le droit français, ce qui est effectivement condamné, ce sont les actes. En réalité, il en va de même pour l'ensemble des droits européens. C'est un point extrêmement important : ce sont des actes que l'on qualifie de terroristes, et non autre chose – non ce que l'on pense être dans la tête des gens.

La bascule a pourtant déjà été opérée par l'instauration de l'état d'urgence après les attaques terroristes sur le sol français, puis par la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. C'est sur la base d'un amalgame qu'ont été réalisées plus de 4 300 perquisitions administratives pendant l'état d'urgence – sur la seule base de préjugés. Nous n'avons aucun acte à leur reprocher.

Dans un État de droit, ce que l'on poursuit, ce que l'on condamne, ce que l'on empêche, ce sont les actes, et rien d'autre. Si vous faites autre chose, alors vous sortez de l'État de droit, alors vous sortez de la République, alors vous entrez dans une forme d'autoritarisme qui vise à distinguer les gens en fonction de ce que vous imaginez qu'ils pensent.

C'est inacceptable dans notre pays. Ce serait inacceptable en France comme à l'échelon européen. C'est pourquoi l'amendement n° 19 est important et intéressant – d'autant plus que, comme cela a été rappelé, le fameux rapport auquel on peut faire dire ce que l'on veut, commandé par M. Retailleau, conclut qu'il n'y a aucun acte à caractère terroriste à reprocher aux Frères musulmans. C'est aussi pourquoi vous avez pris des pincettes à la tribune, madame la ministre. M. Nuñez lui-même a expliqué qu'en l'absence d'actes, il fallait rester prudent. Non, il ne faut pas rester prudent, il faut rester dans le cadre de l'État de droit. Il convient donc de rester ferme et arrêter de prêter le flanc aux amalgames.

M. le président. Merci, monsieur Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. Voilà... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. –? Plusieurs députés du groupe LFI-NFP et Mme Sandrine Rousseau applaudissent ce dernier.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

Mme Mathilde Panot. C'est vraiment la niche du RN !

M. Laurent Jacobelli. J'aimerais tout d'abord remercier mes collègues des groupes RN et UDR d'être là pour défendre la République! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Les bancs au centre sont anormalement vides. Comme quoi, si centre et courage commencent bien par la même lettre, la ressemblance s'arrête là.

Oui, il faut combattre les frères islamistes qui sont en face de nous: LFI! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Les avocats du Hamas, les avocats de l'Algérie, les avocats de l'Iran, sont désormais les avocats des Frères musulmans! Tout ce qui sape la République, tout ce qui sape la laïcité, tout ce qui sape nos valeurs, a des avocats ici!

Les Frères musulmans veulent lapider les homosexuels; si vous voulez lapider les homosexuels, votez LFI! (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Manuel Bompard. On n'a pas le droit de dire des choses pareilles, monsieur le président!

Mme Mathilde Panot et Mme Cyrielle Chatelain. Rappel au règlement!

M. Laurent Jacobelli. Les Frères musulmans veulent faire des femmes des fantômes et les servantes des hommes; si vous voulez invisibiliser les femmes, votez LFI!

Vous êtes les suppôts de tout ce qui se fait de pire en matière d'islamisme, de radicalité, de parti de l'étranger. Nous résisterons, car nous aimons la République! Nous aimons les Français! Nous aimons la France! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations prolongées sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

Mme Mathilde Panot. Il se fonde sur l'article 70.

Monsieur le président, je serai très claire: soit vous êtes capable de faire respecter un déroulement normal des débats dans l'hémicycle (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Vives protestations sur les bancs du groupe RN*), soit...

M. le président. Madame Panot, cette remise en cause de ma présidence n'est pas la bienvenue.

Mme Mathilde Panot. Les propos qui viennent d'être tenus sont inadmissibles et... (*M. le président coupe le micro de l'oratrice.*)

M. le président. Madame Panot, vos propos sont inadmissibles. (« Non! Ce sont les leurs! » sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.) Je ne vous permets pas de remettre en cause ma présidence.

Mme Ségolène Amiot. Vous avez laissé proférer des propos honteux!

M. Aurélien Le Coq. C'est à vous de maintenir l'ordre!

M. le président. Je vous ai donné la parole à chaque fois que vous avez souhaité répondre aux propos de vos collègues. Pour l'instant, ça se passe plutôt bien. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Mathilde Panot. Non! Je demande une suspension de séance de dix minutes.

M. le président. Nous allons poursuivre avec le scrutin public. (*Tumulte.*)

Mme Mathilde Panot. Rappel au règlement!

M. le président. Je vous donnerai la parole pour un rappel au règlement juste après le vote.

Mme Mathilde Panot. J'ai demandé une suspension de dix minutes: elle est de droit!

M. le président. Si c'est une demande de suspension, c'est différent. Avant ou après le vote?

Mme Mathilde Panot. Maintenant!

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq, est reprise à onze heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

ARTICLE UNIQUE (suite)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 19.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	176
Nombre de suffrages exprimés	176
Majorité absolue	89
Pour l'adoption	52
contre	124

(*L'amendement n° 19 n'est pas adopté.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. L'article 70, alinéa 3, du règlement dispose que tout membre de l'Assemblée peut être sanctionné s'il adresse à un ou plusieurs de ses collègues des injures, des provocations ou des menaces, ce qu'a fait le député Jacobelli.

M. Julien Odoul. Quelles menaces?

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur Jacobelli, vos propos étaient insultants. Insultants pour nous, pour nos collègues de La France insoumise, pour nos électeurs.

Oser dire que si l'on veut lapider des homosexuels, il faut voter pour l'une des forces politiques de cette assemblée, c'est inacceptable! C'est une injure, faite notamment à l'ensemble des militants de la cause homosexuelle qui votent pour le Nouveau Front populaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

En vérité, qui se lève pour défendre les associations LGBT ? Nous !

M. Thomas Ménagé. Non, non !

Mme Cyrielle Chatelain. Nous devons retrouver de l'apaisement. À mes collègues des Républicains et à leur président Laurent Wauquiez, je demanderai simplement s'ils souhaitent que leur texte soit associé à de telles déclarations. Il me semble que le plus honorable serait de le retirer pour qu'il ne soit pas entaché des propos du Rassemblement national et des injures qu'il provoque. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, DR et UDR.*)

En ne le faisant pas, ils démontreraient seulement qu'ils courent après le Rassemblement national, en quémandant un peu de miséricorde. Les Républicains et leur histoire valent mieux que cela ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen, pour un autre rappel au règlement.

M. Pierre-Yves Cadalen. Nous venons d'assister, dans cette assemblée, à un moment très grave. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, DR et UDR.*)

M. le président. Sur quel article se fonde votre rappel au règlement ?

M. Pierre-Yves Cadalen. Sur l'article 70. Je ne l'ai pas précisé tant je suis profondément choqué.

M. Julien Odoul. Oh ! Pauvre petit ! (*M. Julien Odoul fait mine d'essuyer des larmes.*)

M. Pierre-Yves Cadalen. Étant moi-même député et homosexuel, je ne peux pas tolérer un seul instant que vous insiniez que mon engagement aille à l'encontre de l'égalité humaine et vise à livrer à la violence les personnes qui partagent mon orientation sexuelle. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Honte à vous ! Excusez-vous ! Respectez la République !

Nous allons saisir le bureau, c'est une véritable honte.

M. le président. On s'éloigne d'un rappel au règlement, merci monsieur le député.

La parole est à M. Pierre Pribetich, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Pribetich. Il se fonde aussi sur l'article 70.

M. le président. Décidément, quelle popularité, cet article 70 !

M. Louis Boyard. Ce n'est pas drôle ! (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP.*)

M. Pierre Pribetich. Certes, monsieur le président.

Notre collègue du Rassemblement national vient de tenir des propos inadmissibles, qui ont dépassé le cadre de la liberté d'expression de chacune et de chacun, et qui pourraient justifier des poursuites. (*Vives protestations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Caroline Colombar. Il a seulement dit la vérité !

M. le président. Chers collègues, merci d'écouter M. Pribetich et lui seul. Nos débats reprendront ensuite.

M. Pierre Pribetich. Je profite de ce rappel au règlement pour inviter les uns et les autres à modérer leurs propos et à éviter ce genre d'insultes infamantes, diffamantes, et qui ne grandissent pas celles et ceux qui les profèrent.

M. Julien Odoul. Il s'agissait plutôt d'une parole lucide !

M. Pierre Pribetich. Monsieur Jacobelli, rappelez-vous cette formule de Talleyrand : « Tout ce qui est excessif est insignifiant. »

Monsieur le président, comme vous l'avez remarqué, nous avons demandé la parole à plusieurs reprises mais vous nous avez systématiquement objecté qu'il ne nous était pas possible de la prendre, car d'autres interventions avaient déjà eu lieu. Sans remettre en cause votre présidence, je souhaite que nous puissions nous exprimer.

M. le président. Merci. Monsieur Pribetich, je vous répète ce que j'ai dit lors de la suspension de séance : je prends un pour et un contre et j'attribue les prises de paroles à ceux qui lèvent la main les premiers. Vous étiez le troisième à lever la main pour vous exprimer sur les deux amendements précédents, raison pour laquelle vous n'avez pas été invité à prendre la parole. Soyez plus rapide et je suis persuadé que vous aurez la parole !

M. Patrick Hetzel. Bien sûr !

M. Thibault Bazin. Très bien !

ARTICLE UNIQUE

(suite)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 21, qui fait l'objet du sous-amendement n° 22.

M. Aurélien Saintoul. Et les excuses ? C'est impossible de continuer ainsi ! Qu'il s'excuse !

M. Antoine Léaument. Excusez-vous !

M. Manuel Bompard. Retirez vos propos !

Mme Dominique Voynet. Je m'associe aux demandes qui sont faites, car les propos que nous avons entendus sont intolérables ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

S'il y a un sujet qui ne devrait pas susciter de polémique ici, c'est bien celui de la laïcité. L'amendement tend à introduire un alinéa rappelant que « la lutte contre l'obscurantisme doit se faire dans le respect de la liberté de culte, de la liberté d'association et de la liberté de conscience ».

Nous y sommes attachés, nous ne souhaitons pas éradiquer les religions ni les repousser dans un espace opaque. Ces libertés sont garanties par la Constitution, par la loi de 1905 et par la Convention européenne des droits de l'homme. Le sous-amendement n° 22 de M. Léaument tend à ajouter à cette liste la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Mme Caroit a trouvé tout à l'heure qu'il n'était pas adapté de faire référence à notre code pénal dans un texte à vocation européenne, mais la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est admirée bien au-delà des frontières de notre pays. Je suis donc favorable à ce sous-amendement.

Il s'agit de ne pas confondre islam, islamisme et terrorisme. En commission, Laurent Nuñez s'y est dit très attentif, ce que j'ai apprécié. Madame la ministre, je sais que vous n'êtes vous-même pas favorable à ce texte qui introduit des amalgames pénibles. J'espère que nous pourrions y ajouter un alinéa et éviter ainsi de jeter le bébé avec l'eau du bain. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

M. le président. La parole est à M. Antoine Léaument, pour soutenir le sous-amendement n° 22.

M. Antoine Léaument. Il tend à insérer, dans le texte de l'article, une référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, où l'on lit, à l'article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Tout à l'heure, vous avez fait référence à Napoléon, monsieur Odoul. Figurez-vous que ceux qui ont fait adopter la citoyenneté des juifs par l'Assemblée nationale, ce sont les révolutionnaires, Robespierre en tête, que vous vilipendez sans arrêt.

M. Patrick Hetzel. On s'éloigne du texte.

M. Antoine Léaument. Pour que chacun se remette en tête ce qu'était l'antisémitisme à cette époque, je vais vous lire ce qu'il s'est passé dans le village de Biesheim.

M. Julien Odoul. Vous êtes passionnément antisémite !

M. Antoine Léaument. « Les autorités locales commandèrent aux juifs de faire le signe de croix, au moment de la proclamation d'allégeance. Ils refusèrent et saisirent le directeur départemental, qui trancha en leur faveur. Lorsqu'ils tentèrent une nouvelle fois de prêter serment, la foule réclama qu'ils retirassent leur chapeau. »

Mme Caroline Yadan. Vous êtes passionnément antisémite ! *(Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Antoine Léaument. Aujourd'hui, vous demandez de retirer le voile : écoutez donc jusqu'au bout !

Un député du groupe RN. Nous, on ne nous traite pas d'antisémites.

M. le président. Écoutez votre camarade, au moins ! *(Mêmes mouvements.)* Écoutez-le ! Laissez-le terminer !

M. Antoine Léaument. « Une fois encore, l'affaire atterrit aux mains du directoire départemental qui, une fois encore, rappela que les juifs gardaient toute la liberté de suivre leur loi religieuse, dès lors que celle-ci ne portait pas préjudice à leurs obligations civiles. Le 30 avril 1792, les juifs de Biesheim réussirent enfin à prêter allégeance, explicitement à la France et implicitement au judaïsme. »

M. Stéphane Rambaud. Hors sujet !

M. Antoine Léaument. Vous voyez, en 1792 comme en 2026, vous avez ici ceux qui combattent l'antisémitisme et l'islamophobie que vous ne cessez de répandre dans la société, parfois en recyclant des préjugés antisémites au profit de l'islamophobie que vous alimentez. *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.)*

Mme Caroline Yadan. Vous êtes le parti antisémite de la République ! Honte à vous !

M. Antoine Léaument. Et vous, madame Yadan, qui m'avez insulté, vous le faites vous aussi ! Vous recyclez les préjugés antisémites en les transformant en préjugés islamophobes !

M. Michel Herbillon. M. Léaument comme meneur de foule, il y a mieux quand même !

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour un rappel au règlement.

M. Aurélien Saintoul. L'article 70, alinéa 2, dispose que peut faire l'objet d'une peine disciplinaire tout membre de l'Assemblée qui se livre à des manifestations troublant l'ordre ou qui provoque une scène tumultueuse.

Indéniablement, M. Jacobelli a suscité une scène tumultueuse.

M. Julien Odoul. C'est vous !

M. Aurélien Saintoul. Il s'est livré à une provocation. Il a décidé d'être infamant à l'égard de l'ensemble de mon groupe.

D'autres, dans cet hémicycle, se livrent sans cesse à ce genre de provocations, Mme Yadan en particulier. *(Protestations sur les bancs des groupes RN, DR et UDR.)*

Cela n'est ni possible ni acceptable. Nous demandons que le bureau soit saisi. Il n'est pas question que nous reprenions nos travaux dans ces conditions, sans que M. Jacobelli ait retiré ses propos. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Caroline Yadan. Vous êtes une honte !

M. Aurélien Saintoul. J'adresse un appel à nos collègues macronistes : vous avez laissé sanctionner des faits bien moins graves, bien moins infamants. Le simple fait d'arborer un drapeau, ici dans cet hémicycle, a été sanctionné très lourdement... *(M. le président coupe le micro de l'orateur, lequel est applaudi par les députés du groupe LFI-NFP, ainsi que par Mmes Dieynaba Diop et Marie Pochon.)*

M. le président. Du calme, chers collègues.

La parole est à M. Emeric Salmon, pour un rappel au règlement. Sur le fondement de quel article ?

M. Emeric Salmon. Du même, l'article 70, alinéa 2, qui prévoit la possibilité d'infliger des peines disciplinaires à « qui se livre à des manifestations troublant l'ordre ou qui provoque une scène tumultueuse ».

C'est justement ce que fait La France insoumise depuis quelques minutes.

Permettez-moi de citer le compte rendu de la réunion du groupe de travail sur les sanctions, dans lequel on peut lire les propos de M. Lachaud ainsi retranscrits : « Au XIX^e siècle, les députés se battaient dans l'hémicycle et se jetaient des encriers à la figure. La République ne s'est pas effondrée pour autant – la III^e République est même considérée comme un modèle par certains. » *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Et d'ajouter, quelques lignes plus loin : « Je plaide donc pour que l'on accepte le principe de conflictualité. Certes, il y a des oppositions, etc. etc. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme Dieynaba Diop. Et donc cela justifierait les insultes ?

M. le président. Merci monsieur le député. Nous avons fait le tour, poursuivons.

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement. Mais regardez M. Pribetich ! Cela fait une heure qu'il patiente pour s'exprimer !

M. Bastien Lachaud. Il attendra quelques minutes de plus.

Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 70. Je pense qu'il y a là une mise en cause personnelle et une déformation de mes propos. Il me faut donc rappeler les faits.

M. Emeric Salmon. Non, j'ai seulement cité vos propos.

M. le président. M. Salmon a simplement donné lecture d'un compte rendu. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Bastien Lachaud. Pas vous, président ! Ce que notre collègue ne dit pas, c'est que dans cette même réunion, j'ai rappelé que les sanctions n'existaient que parce que nous avons l'immunité parlementaire. Nous ne pouvons pas être condamnés pénalement pour ce que nous disons ici.

M. Jacobelli aurait dit ce qu'il a dit n'importe où ailleurs, il aurait été condamné pénalement. C'est donc pour cela qu'il doit être sanctionné et c'est précisément pour cette raison que vous devez vous engager, monsieur le président, ... (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. Votre demande de saisine du bureau a été enregistrée.

La parole est à Mme Colette Capdevielle, pour un rappel au règlement.

Mme Colette Capdevielle. Il se fonde sur les articles 70 et 100. Le groupe Socialistes et apparentés s'associe à la demande de saisine du bureau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et ÉcoS.*) Nous demandons la suspension de nos travaux pour que cette saisine soit immédiate, tant les propos proferés peuvent blesser la très grande majorité d'entre nous. (*Mêmes mouvements.*)

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Qu'il retire ses propos !

M. le président. La demande de saisine a été entendue.

Article unique (suite)

M. le président. Revenons à l'amendement et au sous-amendement. La commission a, me semble-t-il, rendu un avis défavorable. Quel est celui du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, *ministre déléguée.* Nous nous sommes un peu écartés de la discussion du texte. Revenons-y. La proposition de résolution fait référence à la Constitution en son alinéa 2, à la Convention européenne des droits de l'homme en son alinéa 6 et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en son alinéa 12. Il me semble donc que l'amendement est satisfait. Avis défavorable. (*Brouhaha continu sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Je demande une suspension de séance pour que M. Jacobelli puisse préparer ses excuses. (*Applaudissements sur les bancs des groupes ÉcoS et LFI-NFP.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures quinze, est reprise à onze heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

ARTICLE UNIQUE (suite)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pribetich.

M. Pierre Pribetich. Monsieur le président, j'ai bien compris votre remarque sur la célérité du doigt, mais mon doigt ne pointe pas la lune. Il pointe l'absence de démonstration car nous attendons toujours que soit prouvée la pertinence juridique de cette proposition de résolution. Mme Voynet a raison lorsqu'elle demande par son amendement que la lutte contre l'obscurantisme se fasse dans le respect des principes de base de notre droit.

Ceux qui sont favorables à cette proposition devraient voter l'amendement car il tend tout simplement à rappeler le respect des libertés. Notre collègue Léaument a cité les principes énoncés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Lors des débats autour de la loi sur la laïcité, qui ont honoré notre assemblée, Aristide Briand avait dit que la laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, c'est la neutralité de l'État et c'est la garantie pour tous de vivre ensemble dans le respect mutuel.

Les députés du groupe Socialistes et apparentés demandent qu'on respecte chacun dans sa liberté de conscience, que la lutte contre l'obscurantisme soit menée dans le respect de la liberté des cultes, de la liberté d'association et de la liberté de conscience, garanties par la loi, par la Convention européenne des droits de l'homme et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Mes chers collègues, vous qui vous prétendez défenseurs des libertés, votez cet amendement !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot.

M. Jean-Louis Thiériot. Faisons un peu de droit. Portalis, l'inventeur de notre code civil, a très justement déclaré que les lois inutiles affaiblissaient les lois nécessaires. Il en va de même des amendements.

M. Jérémie Iordanoff. Et des résolutions !

M. Jean-Louis Thiériot. Notre système judiciaire respecte la hiérarchie des normes au sommet de laquelle se trouve la Constitution, les principes à valeur constitutionnelle et les textes européens, comme la Convention européenne des droits de l'homme. Il ne sert donc strictement à rien de rappeler ces principes puisqu'ils sont déjà inscrits dans l'ordre juridique.

Je trouve déplorable de déposer de tels amendements pour retarder l'adoption d'un texte qui lutte contre l'islamisme politique et ses réseaux clandestins – lesquels, par définition, n'ont pas de structure et de vitrine légales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Ce texte n'est évidemment pas dirigé contre l'islam.

Mme Mathilde Panot. Si, si !

M. Jean-Louis Thiériot. Nos concitoyens musulmans qui se reconnaissent dans le drapeau français sont membres à part entière de la communauté nationale et personne, sur ces bancs, ne se permettrait de le contester.

M. Patrick Hetzel. Il a raison !

M. Jean-Louis Thiériot. M. Léaument a évoqué Robespierre.

M. Louis Boyard. Eh oui !

M. Jean-Louis Thiériot. Je rappelle qu'il est l'homme de la loi des suspects, qui permettait de décapiter quiconque sans raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*) C'est un peu fort de café !

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Inaki Echaniz, pour un rappel au règlement.

M. Inaki Echaniz. Il se fonde sur l'article 70. Nous attendons que le bureau se réunisse pour faire le point sur les propos inacceptables de M. Jacobelli, qu'il n'a pas retirés et pour lesquels il ne s'est pas excusé. J'en viens même à me demander si ces propos choquent nos collègues du bloc central et des Républicains. Il serait temps de réagir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.*)

Pour laisser à M. Jacobelli le temps de nous présenter des excuses, je demande une suspension de séance de dix minutes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à onze heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Léaument. Mise en cause personnelle de Maximilien !

M. Xavier Breton. L'article 58, alinéa 3, de notre règlement prévoit que, lorsqu'un rappel au règlement a le même objet qu'un précédent, le président retire la parole au député qui en est l'auteur. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*) Or nous assistons à une succession de rappels au règlement portant sur un même sujet.

Des propos ont été tenus ; chacun les appréciera et vous avez décidé, monsieur le président, d'en saisir le bureau de l'Assemblée.

Mme Dieynaba Diop. Pour vous, ce mot n'est pas choquant ? Quelle honte !

M. Xavier Breton. Il appartient désormais à notre assemblée de poursuivre ses travaux. C'est pourquoi je vous invite, monsieur le président, pour la suite de la séance, à faire

application de l'article 58, alinéa 3, afin que l'examen des propositions du groupe Droite républicaine, dans le cadre de sa niche parlementaire, puisse se dérouler normalement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. le président. C'est en effet une possibilité. Dans un souci d'équité, j'accorde toujours une suspension de cinq minutes à chaque groupe qui en fait la demande lors d'un premier rappel au règlement.

La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

Mme Mathilde Panot. Puisque M. Jacobelli refuse de s'excuser et pourrait ainsi la niche parlementaire des Républicains (*Rires sur les bancs des groupes RN et UDR*), j'invoque l'article 61 du règlement, selon lequel « l'Assemblée est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour ». Je demande donc la vérification du quorum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ian Boucard. Faire cela sur une niche, c'est lamentable !

M. Laurent Wauquiez. C'est la fin du travail parlementaire ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Demande de vérification du quorum

M. le président. Nous appliquons strictement les procédures. J'ai été saisi par Mme la présidente Panot d'une demande faite en application de l'article 61 du règlement tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur le sous-amendement n° 22 et l'amendement n° 21.

Après vérification, je constate que la majorité des députés du groupe LFI-NFP est présente dans l'hémicycle ; il n'est donc pas nécessaire de leur demander de se lever.

Je constate également que le quorum requis n'est pas atteint. C'est pourquoi, en application de l'article 61 du règlement, le vote aura lieu dans quinze minutes.

M. Antoine Léaument. Il y en a d'autres qui font décorum...

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures trente-trois, est reprise à onze heures quarante-huit.*)

M. le président. La séance est reprise.

Article unique (suite)

M. le président. Je mets aux voix, à main levée, le sous-amendement n° 22.

M. Antoine Léaument. Défendez les droits de l'homme et du citoyen !

(*Le sous-amendement n° 22 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	155
Nombre de suffrages exprimés	154
Majorité absolue	78
Pour l'adoption	58
contre	96

(L'amendement n° 21 n'est pas adopté.)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour un rappel au règlement.

Mme Elsa Faucillon. Monsieur le président, vous êtes député depuis quelques années, comme moi. Vous avez connaissance des précédents concernant les propos tenus dans cet hémicycle. La gravité des propos de M. Jacobelli exige que le bureau soit saisi immédiatement, comme cela a été fait dans d'autres cas, ou que M. Jacobelli soit invité à présenter des excuses, comme d'autres ont été invités à le faire par le passé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP, sur quelques bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

M. Aurélien Le Coq. Exactement !

Mme Elsa Faucillon. Dans cette attente, je demande une suspension de séance.

M. le président. Je me suis entretenu pendant la suspension avec la présidente de l'Assemblée nationale. Nous vous indiquons que le bureau est saisi et examinera le 18 février la demande relative à la prise de parole de M. Jacobelli. *(« Oh ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

La demande de suspension de séance est de droit.

M. Pierre Cordier. Mais non ! Pas sur le même motif que les suspensions précédentes !

M. le président. C'est la première demande du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Je suspends donc la séance pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante, est reprise à onze heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Cazeneuve. Il se fonde sur l'article 70 du règlement. Nous assistons ce matin à un spectacle désolant. Les propos de M. Jacobelli sont parfaitement inacceptables. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Protestations sur les bancs du groupe RN.)* Il y a suffisamment de choses à reprocher à La France insoumise pour qu'il n'y ait pas besoin d'en rajouter !

Néanmoins, chers collègues de La France insoumise, l'obstruction que vous faites depuis ce matin *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS)*, empêchant le groupe Droite républicaine de débattre lors de la seule journée de l'année où il peut fixer l'ordre du jour, en dit long sur votre rapport à la démocratie et sur le respect que vous avez pour les groupes parlementaires.

Mme Sandra Regol. Eux ont fait de l'obstruction pendant notre journée de niche l'année dernière !

M. Pierre Cazeneuve. Nous avons bien compris votre revendication. Vous voyez bien que M. Jacobelli ne s'excusera pas. Par respect pour le groupe Droite républicaine et pour les droits des oppositions, nous devrions maintenant avancer sur l'ordre du jour.

M. le président. Allez, s'il vous plaît, on poursuit.

M. Pierre Cazeneuve. Vous n'avez pas... *(M. le président coupe le micro de l'orateur. – Ce dernier est applaudi sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.)*

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

Mme Mathilde Panot. Il se fonde sur l'article 78, alinéa 1, de notre règlement : « Si un fait délictueux est commis par un député dans l'enceinte du Palais pendant que l'Assemblée est en séance, la délibération en cours est suspendue. » M. Jacobelli a commis une injure publique visant l'honneur de La France insoumise. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

M. Julien Odoul. C'est n'importe quoi !

M. Hervé de Lépinau. Il dispose de la liberté de parole ! Il a l'immunité parlementaire !

Mme Mathilde Panot. Si vous refusez de suspendre la séance au titre de l'article 78, je demande une nouvelle suspension. Je rappelle que celui qui a qualifié l'homosexualité d'« anomalie biologique et sociale », c'est Jean-Marie Le Pen. Celui qui, dans vos rangs, veut maintenant interdire le festival Trans Musicales... *(M. le président coupe le micro de l'oratrice. – Celle-ci est applaudie par les députés du groupe LFI-NFP, qui se lèvent, et sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.)*

M. le président. Les propos de M. Jacobelli n'entrent pas dans le champ de l'article 78. Chaque groupe ayant droit à deux suspensions de séance sur le même texte, je suspends la séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-sept, est reprise à onze heures cinquante-neuf.)

M. le président. La séance est reprise.

Article unique (suite)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Le Gall, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Arnaud Le Gall. Il tend à supprimer la description des Frères musulmans comme une mouvance transnationale, ce qu'ils ne sont pas. La lutte contre le terrorisme repose sur un criblage, un suivi précis et des analyses rigoureuses; elle ne saurait embrasser toute une population et la traiter comme suspecte en raison de sa religion.

Prenons des exemples d'actes récents qui ont particulièrement meurtri notre pays. Les attentats de janvier 2015 ont été commis par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, ceux de novembre 2015 ainsi que l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice par l'État islamique. À chaque fois, ils ont été perpétrés par des petits groupes organisés très restreints qui parviennent à franchir les frontières.

En mélangeant tout, vous piétinez l'État de droit et vous affaiblissez la lutte contre le terrorisme. Pire, vous servez les agendas de Trump, de l'Arabie Saoudite ou des Émirats arabes unis, c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui soutiennent l'offensive militaire de l'armée syrienne contre les soldats kurdes des Forces démocratiques syriennes qui ont été nos principaux alliés dans la lutte contre l'État islamique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Au moment où nous parlons, des milliers de miliciens de l'État islamique fuient les prisons dans le nord-est de la Syrie. Vous n'en dites pas un mot et vous vous faites même les porte-voix des puissances qui soutiennent cette offensive, laquelle concerne directement notre sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. L'amendement n° 3 tend à supprimer la référence au fait que les Frères musulmans opèrent sous couvert associatif, éducatif ou religieux. Le 30 décembre dernier, dans la région lyonnaise, à Décines, le centre culturel pour mineurs a été fermé par arrêté du préfet – voilà exactement le type de disposition que vous voulez supprimer. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Avis défavorable pour les raisons que j'ai présentées lors de l'examen de l'amendement n° 2.

M. le président. La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup. Je ne peux que m'élever contre l'amendement n° 3. Il est en effet clairement établi que l'organisation des Frères musulmans est une structure transnationale qui mène une action d'influence communautariste contraire aux valeurs européennes et occidentales, tant sur le plan de la démocratie que sur celui de la laïcité, de la mixité ou des libertés religieuses. (*M. Antoine Léaument s'exclame.*)

Le rapport intitulé « Frères musulmans et islamisme politique en France » présenté en Conseil de défense et de sécurité nationale en mai 2025 souligne l'implantation des réseaux fréristes, qui utilisent un double discours afin de ne pas attirer l'attention des pouvoirs publics tout en cherchant à islamiser la société. Leurs intentions sont connues. Il est temps d'agir.

Mme Alma Dufour. Et les accords fiscaux avec le Qatar ?

M. le président. La parole est à Mme Dieynaba Diop.

Mme Dieynaba Diop. Nous soutiendrons l'amendement n° 3.

Permettez-moi de rappeler, comme l'a fait M. Pribetich, que nous sommes des législateurs. Vous dites qu'il faut prendre des dispositions utiles; pourtant, chers collègues Les Républicains, vous savez que votre proposition de résolution européenne est irrecevable. Vous n'êtes même plus les dépositaires de celle-ci puisque, à chaque fois qu'un orateur s'exprime contre un amendement, ce sont les collègues du Rassemblement national qui s'en chargent. (*M. Pierre Pribetich applaudit.*) Je suis choquée, outrée même, de voir que vous courez encore et toujours après l'extrême droite. Vous savez, les gens préféreront toujours l'original à la copie.

Mme Josiane Corneloup. On s'en fout !

Mme Dieynaba Diop. Celles et ceux qui se revendiquent de la tradition gaullienne doivent avoir honte du spectacle que vous donnez. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	247
Nombre de suffrages exprimés	243
Majorité absolue	122
Pour l'adoption	86
contre	157

(*L'amendement n° 3 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Guibert, pour soutenir l'amendement n° 12.

M. Julien Guibert. Il ne s'agit ni d'une posture ni d'une généralisation abusive mais d'un rappel factuel indispensable. Dans le département de la Nièvre, l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Saint-Léger-de-Fougeret a fait l'objet en 2025 de mesures d'une gravité exceptionnelle : gel de ses avoirs pour prévenir le financement du terrorisme puis dissolution en conseil des ministres, décisions fondées sur les constats établis par les services de l'État dont ceux du renseignement, que je salue, et validées par le juge administratif.

Ce cas n'est ni isolé ni théorique. Il illustre très concrètement ce que cette proposition de résolution dénonce : l'entrisme idéologique de structures relevant de l'islamisme politique dissimulées sous des formes éducatives ou associatives et incompatibles avec les principes de la République. Intégrer ces faits précis dans les considérants de cette proposition de résolution européenne n'est pas stigmatiser mais nommer la réalité, démontrer que la menace est réelle, territorialisée et documentée, et qu'elle appelle à une réponse lucide au niveau européen.

Voter l'amendement n° 12 serait adopter une approche responsable, fondée sur les faits, le droit et l'expérience concrète dans nos territoires. Chers collègues du groupe DR, le rejeter serait faire un pied de nez au combat de vous prétendez mener. Je vous appelle à la cohérence, car M. Retailleau a fait la même proposition au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Nous vous demandons de retirer l'amendement n° 12, sans quoi la commission émettra un avis défavorable. Je vous remercie de rappeler

l'action de Bruno Retailleau, qui avait pris cette décision. Cependant, sur la forme, dans une proposition de résolution européenne, il n'est pas nécessaire de rappeler des actions que l'État français a conduites ou conduira.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Les mesures de police administrative auxquelles vous faites référence font actuellement l'objet d'un recours. Vous parlez du droit, de l'importance du respect de la procédure juridique ; sachez donc qu'on ne peut pas inscrire dans un projet de résolution européenne une décision qui n'est pas définitive.

L'avis du gouvernement est donc résolument défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Galzy.

Mme Stéphanie Galzy. J'ai de la peine pour vous, chers collègues DR, car sans les députés du Rassemblement national, aucun de vos amendements ni aucun de vos textes ne passerait. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Heureusement que nous sommes là. Nous, nous faisons le choix de l'intérêt général des Français, non celui des calculs politiques, des postures ou de la politique de la chaise vide que vous appliquez trop souvent.

Comment supportez-vous le fait de trahir les Français ? Comment vivez-vous le renoncement permanent que manifestent vos actes dans l'hémicycle par rapport à vos discours de campagne ? Chers collègues, il est encore temps de revenir à la raison et de voter demain la motion de censure.

M. Patrick Hetzel. Quel est le rapport avec la proposition de résolution ?

Mme Stéphanie Galzy. Tandis que vous ne vous préoccupez que de conserver votre siège, nous nous intéressons aux Français qui n'ont plus rien, qui travaillent, qui paient, qui attendent des actes et non des combines d'appareil. Vous devriez vous demander pourquoi vous êtes devenus dépendants de ceux que vous prétendez combattre et surtout pourquoi vous avez abandonné ceux que vous prétendez défendre. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

M. le président. La parole est à M. Abdelkader Lahmar.

M. Abdelkader Lahmar. Le Conseil de réflexion sur l'islam de France (Corif) de Pierre Joxe en 1989, le Conseil représentatif des musulmans de France de Pasqua en 1993, la Fondation de l'islam de France (FIF) de Chevènement en 1997, le Conseil français du culte musulman (CFCM) de Sarkozy en 2003 et à présent le Forum de l'islam de France (Forif) de Retailleau. Derrière la volonté de structurer l'islam, on veut soumettre une religion à un État. Est-ce là la laïcité ? En tout cas, ce n'est pas la manière dont nous la concevons.

Vos obsessions racistes vous font oublier que c'est Sarkozy qui a invité les Frères musulmans à la table de la République (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) pour faire sortir l'islam des caves, comme disait déjà Chevènement.

Les musulmans de ce pays vous disent simplement de les laisser tranquilles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe GDR.*) Ils ont un seul souci, celui de la fin du mois : ils veulent protéger leurs enfants et leurs familles. Je leur dis ici que la République ne fera jamais le tri parmi ses enfants et que le temps des croisades est révolu. Rappelez-vous de ce jour car l'histoire

s'en souviendra. Honte à vous ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes ÉcoS et GDR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	251
Nombre de suffrages exprimés	246
Majorité absolue	124
Pour l'adoption	102
contre	144

(*L'amendement n° 12 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 4 et 16.

La parole est à M. Ugo Bernalicis, pour soutenir l'amendement n° 4.

M. Ugo Bernalicis. Il tend à supprimer l'alinéa 16, qui fait référence à la prétendue lutte contre le séparatisme.

Dans le rapport commandé par Bruno Retailleau comme dans la bouche des députés de la Droite républicaine – quand ils parlent, ce qui ne se produit pas si souvent que cela – ou surtout de ceux du Rassemblement national – avec qui nos collègues DR se confondent parfaitement –, les Frères musulmans font l'objet d'une double accusation. On les accuse d'abord de se mettre à l'écart et de chercher à instaurer la charia dans notre pays, avec pour méthode l'entrisme, caractérisé comme la volonté de participer au jeu politique ou, en particulier, d'inviter les Françaises et des Français de confession musulmane à voter.

M. Antoine Léaument. Oh ! (*Sourires.*)

M. Ugo Bernalicis. Vous considérez alors qu'ils font de l'entrisme parce qu'ils participent au jeu de la République...

M. Antoine Léaument. Ah là là ! (*Sourires.*)

M. Ugo Bernalicis. ...parce qu'ils reconnaissent les lois de la République – oh mon Dieu ! Quel scandale !

Le rapport sur les Frères musulmans mentionne une mosquée dans ma circonscription.

M. Antoine Léaument. Oh ! (*Sourires.*)

M. Ugo Bernalicis. Alors j'ai pris peur, je suis allé voir des collègues Les Républicains pour bien savoir s'il y avait de l'entrisme – on ne sait jamais ! Cette mosquée, à Villeneuve-d'Ascq, a dans son conseil d'administration une femme. (« Oh ! » et sourires sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

Je me dis donc que vous avez oublié de parler des sœurs musulmanes. (*Applaudissements et sourires sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Il y a un angle mort dans votre réflexion, dans vos objectifs. Vous allez nous expliquer qu'ils ont fait entrer une femme dans leur conseil d'administration pour mieux masquer le fait que les hommes dominent les femmes, lesquelles portent le voile, etc. Vous rendez-vous compte du degré de délire que ce que vous racontez a atteint ? Confrontez-vous donc à la réalité. Avec cette notion de séparatisme, on ne s'attaque pas seulement aux musulmanes

et aux musulmans... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent ce dernier.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 16.

Mme Dominique Voynet. Identique à l'amendement n° 4, il vise à supprimer un alinéa qui illustre parfaitement la confusion qui traverse le texte. Quand on évoque des actions d'influence, de lobbying, des stratégies d'entrisme supposé, on ne peut pas se permettre de les rapprocher implicitement et encore moins explicitement d'actes terroristes. Le rapport gouvernemental auquel nous nous sommes référés constamment lors des différentes phases de l'examen du texte est clair : ces actions ne relèvent pas de la violence. Nous ne pouvons donc pas accepter ce glissement dangereux pour les libertés publiques.

En outre, le rapport souligne assez nettement qu'une inscription sur une liste des organisations terroristes risquerait de rendre ces réseaux plus clandestins, plus difficiles à observer, à contrôler et à comprendre. L'alinéa 16 est juridiquement infondé ; il est stratégiquement contre-productif ; sa suppression est nécessaire. (*Mme Dieynaba Diop applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. L'alinéa 16 fait simplement référence à la loi du 24 août 2021 qui vise à lutter contre les menaces séparatistes. Il ne fait en aucun cas le lien avec une menace terroriste, madame Voynet. Monsieur Bernalicis, je suis surprise que vous défendiez les Frères musulmans ou en tout cas leur organisation – ce n'est pas du tout l'objet de l'alinéa 16, qui ne fait que rappeler la loi.

L'avis du gouvernement sur ces amendements identiques est donc défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup. L'alinéa concerné évoque les actions d'influence, les activités militantes ou de stratégie idéologique qui, selon vos dires, ne constituent en aucun cas des actes terroristes au sens du droit pénal français ou européen. Il est cependant très clair que l'organisation des Frères musulmans mène une action d'influence communautaire. Ces actions imposent de reconnaître la dimension politique du frérisme ainsi que la menace qu'il constitue pour l'ordre public et à le classer sur la liste européenne des organisations terroristes. Les réseaux fréristes agissent de façon insidieuse afin de ne pas attirer l'attention des pouvoirs publics tout en cherchant à islamiser notre société.

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Je voudrais compléter les propos de mon collègue Ugo Bernalicis, qui a raison de dire que la loi « séparatisme » a été conçue pour s'en prendre à toutes celles et ceux qui défient la politique macroniste. En effet, elle ne vise pas les « terroristes » et les Frères musulmans, mais plutôt nos frères et sœurs écologistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Julien Odoul. Écoterroristes !

Mme Gabrielle Cathala. Après avoir été utilisée pour tenter de dissoudre les Soulèvements de la Terre, elle sert aujourd'hui à lutter contre toutes les organisations qui défendent les opprimés, comme Urgence Palestine et la Jeune Garde, courageuse association antifasciste fondée par mon collègue Raphaël Arnault. (*Mêmes mouvements.*)

Mais puisque vous insistez pour parler de séparatisme, je voudrais en évoquer un dont vous parlez beaucoup moins, celui des plus riches. (*Mêmes mouvements.*)

Lorsqu'Oxfam a révélé dans un rapport, lundi dernier, que les cinquante-trois milliardaires français détenaient autant que 32 millions de nos compatriotes réunis, soit près de la moitié de la population française, on ne vous a pas entendus !

Quand il nous a appris qu'en vingt-quatre minutes, un milliardaire gagnait l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, on ne vous a pas entendus ! Quand il a souligné que la fortune cumulée des milliardaires français dépassait le salaire de 10 000 enseignants pendant quatre cents ans, on ne vous a pas entendus. (*Mêmes mouvements.*)

Quant à M. Barnier, qui a prétendument créé une contribution exceptionnelle sur les plus riches et dont le groupe a annoncé qu'il ne censurerait pas le gouvernement demain, je lui dirai simplement que l'année dernière, sa taxe bidon n'a rapporté que 400 millions d'euros, au lieu du milliard attendu. Et celle, tout aussi bidon, de M. Lecornu, ne rapportera que 650 millions, si toutefois les plus riches ne décident pas, une nouvelle fois, de s'adonner à des pratiques d'optimisation fiscale.

Ce sont donc les plus riches qui font sécession dans notre pays, pas nos compatriotes musulmans qui veulent qu'on les laisse tranquilles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° 4 et 16.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	251
Nombre de suffrages exprimés	251
Majorité absolue	126
Pour l'adoption	94
contre	157

(*Les amendements identiques n° 4 et 16 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 20.

Mme Dominique Voynet. Il tend à insérer un alinéa rappelant un principe essentiel de notre droit : les sanctions ne sauraient être ni préventives ni collectives. Ce principe découle directement de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi que de la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Inscrire une mouvance imprécise, large et hétérogène sur une liste d'organisations terroristes reviendrait à sanctionner des individus, des activités et des structures, sans fait établi, sans décision de justice, sans responsabilité pénale. Le rapport lui-même insiste sur l'extrême diversité des situations obser-

vées et sur l'absence de commandement centralisé. En démocratie, on punit des actes délictueux, pas des appartenances supposées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot.

M. Jean-Louis Thiériot. Mêmes causes, mêmes effets. Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires. Il ne s'agit pas ici d'un texte de droit pénal. Le rappel des principes de notre code pénal dans la répression du terrorisme n'a donc aucun sens.

Mme Sabrina Sebaihi. C'est votre texte qui est inutile !

M. le président. La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Antoine Léaument. Il faudrait savoir ce que vous souhaitez faire ! Si vous voulez réellement lutter contre le terrorisme et le communautarisme, sans doute faudrait-il regarder du côté du Rassemblement national et des Républicains. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Ce texte communautariste et clientéliste vise à convaincre le vote raciste, c'est-à-dire à favoriser un vote fondé sur la haine des musulmans, après avoir alimenté les préjugés que les gens peuvent nourrir à leur rencontre en justifiant les attaques dirigées contre nos compatriotes de religion musulmane. Cela, c'est typiquement du clientélisme !

M. Matthias Renault. On ne comprend rien !

M. Antoine Léaument. Sur la question du terrorisme, cependant, vous n'êtes pas en règle. Le Rassemblement national a investi comme candidat pour les élections municipales M. Nicolas Battini, condamné pour terrorisme en Corse ! M. Claude Hermant, une autre personnalité liée au RN, a fourni à Amedy Coulibaly les armes qu'il a utilisées pour commettre l'attentat de l'Hyper Cacher ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Enfin, en 2019, M. Mohamed Medjdoub, le terroriste islamiste qui a essayé de commettre un attentat à la bombe à Lyon, a déclaré avoir agi dans l'objectif de faire progresser le vote pour le Rassemblement national, avant les élections européennes.

M. Christophe Blanchet. Aucun rapport avec le texte !

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas du tout l'objet du texte ! La France insoumise qui donne des leçons de démocratie, on aura tout entendu !

M. Antoine Léaument. L'islamisme et l'extrême droite sont les deux faces d'une même pièce qui vise à diviser le peuple français entre, d'un côté, les musulmans, et, de l'autre, les autres. Vous êtes les pires complices des adversaires de la République française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Un député du groupe RN. Personne ne vous croit !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	258
Nombre de suffrages exprimés	257
Majorité absolue	129
Pour l'adoption	96
contre	161

(*L'amendement n° 20 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Louis Boyard. Pour commencer, je tiens à dire à toutes les personnes qui nous écoutent et nous regardent que le groupe de La France insoumise n'est pas d'accord avec ce qui se passe ici. Je sais que certains se demandent si les députés n'auraient pas autre chose à faire à l'Assemblée nationale, quand on voit l'état du pays. Je le répète donc : nous ne sommes pas d'accord et nous n'avons rien à voir avec ça. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ensuite, je m'inquiète de la dérive complotiste des pédants qui osent se faire appeler les élites. Je parle bien de dérives complotistes, alimentées par toute une série de rapports qui disqualifient à chaque fois un peu plus vos discours.

Pas plus tard que tout à l'heure, des collègues dénonçaient encore les liens entre la gauche et les Frères musulmans. Ces accusations ont eu beau être démenties par les renseignements français, dans le cadre de la commission d'enquête sur les liens entre les mouvements politiques et l'idéologie islamiste, qui a été demandée par le groupe DR lui-même, vous continuez à le proclamer et à raconter n'importe quoi. (*Mêmes mouvements.*)

Quant aux macronistes, il fut un temps où ils auraient voulu lancer une vaste enquête sur l'islamo-gauchisme à l'université. Heureusement, les universitaires s'y sont opposés en invoquant les souvenirs qu'une telle démarche auraient réveillés, ceux de la chasse engagée contre le judéo-bolchévisme au XX^e siècle. (*Mêmes mouvements.*)

Je vous invite à revoir l'histoire et à lire les travaux de l'historien Johann Chapoutot, qui démontre comment les élites économiques et politiques, confrontées à la montée du mouvement ouvrier, ont instrumentalisé la propagande antisémite pour diviser le peuple.

Mme Marie Mesmeur. Wauquiez !

M. Louis Boyard. Le président de la République a consacré un Conseil de défense et de sécurité nationale, habituellement réuni en cas de guerre ou de crise sanitaire, aux Frères musulmans ! Pourtant, rien dans les rapports que vous nous présentez ne justifie une telle décision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous aurions pu avoir un Conseil de défense sur le logement, la lutte contre la précarité ou le sans-abrisme, mais non ! Voilà vos priorités ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe DR.*)

Le véritable entrisme, c'est celui des milliardaires qui cherchent à influencer l'opinion et les médias en menant une perpétuelle propagande islamophobe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Nous voterons évidemment contre cet amendement. Je voudrais réagir aux propos de M. Léaument, qui a le culot de parler d'élections et de communautarisme.

Mme Alma Dufour. Soyez transparent ! (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Matthias Renault. Dans le contexte de la campagne pour les élections municipales, vous avez adopté une véritable stratégie communautaire, où l'entrisme des Frères musulmans est assumé, voire vanté. J'en veux pour preuve le cas de Mohamed Awad, dont a parlé tout à l'heure Mme Yadan.

Mme Mathilde Panot. Arrêtez les calomnies !

M. Matthias Renault. Mohamed Awad, futur candidat LFI à La Courneuve, a été le responsable des Jeunes musulmans de France, branche locale des Frères musulmans, à l'époque de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) – l'UOIF a été cofondée par l'imam Iquioussen, expulsé en 2023 pour avoir tenu des discours antisémites et haineux.

M. Mohamed Awad tweetait en 2015 avec le hashtag #R4bia, qui est le signe de ralliement des Frères musulmans. Enfin, il a fait plusieurs fois l'éloge du président égyptien Mohamed Morsi, issu des Frères musulmans, et du président turc Recep Tayyip Erdoğan, proche de ce même mouvement.

M. Manuel Bompard. N'importe quoi !

M. Matthias Renault. Il y a donc bien de l'entrisme des Frères musulmans au sein de votre organisation, de votre parti politique, pour des raisons communautaires, et celui-ci va croissant à l'approche des élections municipales. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Nous assistons à une dérive particulièrement inquiétante, qui pose de nombreuses questions : le racisme devient une opinion politique et non plus un délit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

M. Philippe Ballard. Ce n'est pas une race ! C'est une religion !

Mme Sandrine Rousseau. J'en appelle au centre, au camp du président de la République et du premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Camarades, il n'y a que deux côtés sur une barricade. Vous ne pouvez pas vous défilier face à la responsabilité que vous avez, en tant que députés, dans ce débat.

Vous ne pouvez pas vous comporter comme si vous étiez juste au café ! Vous ne pouvez pas quitter vos bancs ! Vous avez une responsabilité historique ! De quel côté êtes-vous ? Du côté du racisme ou du côté des lois et du droit républicain ?

M. Théo Bernhardt. Ne t'énerve pas !

Mme Sandrine Rousseau. Levez-vous ! C'est maintenant qu'il faut le faire ! Vous avez une responsabilité ! Demain, il sera trop tard ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Léaument. Il se fonde sur l'article 70, l'article 100 et ceux relatifs à notre déontologie. Ce que vous venez de faire est absolument odieux.

M. Julien Odoul. C'est la vérité !

M. Antoine Léaument. M. Mohamed Awad était mon voisin de bureau quand il travaillait pour mon collègue Paul Vannier.

M. Michel Herbillon. Ce n'est pas une caution !

M. Antoine Léaument. M. Mohamed Awad, que vous ciblez sans arrêt, est non seulement candidat aux élections municipales, mais c'est aussi quelqu'un...

M. le président. Monsieur le député, l'article 100 concerne les amendements. Il n'a rien à voir avec votre prise de parole, qui est une réponse aux propos précédemment entendus. Je vous laisse terminer, mais cela ne doit pas durer plus d'une minute.

M. Antoine Léaument. Je l'ai également fondé sur les articles relatifs à la déontologie ! Vous en voulez combien, monsieur le président ? Je suis capable de vous citer tous les articles de la Constitution !

M. le président. Terminez votre propos, mais n'entrez pas dans un débat. C'est un rappel au règlement, que vous fondez sur un mauvais numéro d'article.

M. Antoine Léaument. Non, je le fonde sur un très bon numéro d'article !

M. le président. Stop, c'est fini. Il faut arrêter de se moquer du monde. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Antoine Léaument quitte sa place et descend les marches de l'hémicycle en criant à plusieurs reprises « Je ne suis pas d'accord avec ça ! »*)

M. Michel Herbillon. Calmez-vous !

M. le président. Asseyez-vous, monsieur Léaument. Ne créez pas d'incident.

M. Antoine Léaument. Je ne suis pas d'accord ! Un camarade se fait insulter ! Je ne me rassierai pas ! Descendez et venez discuter avec moi ! (« Oh là là ! » sur les bancs du groupe DR. – *Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et RN.*)

M. le président. Vous n'avez pas à me menacer physiquement. Monsieur Léaument, vous êtes rappelé à l'ordre.

La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Je demande une suspension de séance de dix minutes.

M. le président. Elle est de droit. Elle sera de deux minutes, car c'est la deuxième que demande votre groupe sur ce texte.

M. Antoine Léaument. Descendez !

M. le président. Qu'est-ce que vous venez de dire, là ? Je saisis le bureau pour vos menaces physiques. Ça suffit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à douze heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Article unique (suite)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	254
Nombre de suffrages exprimés	251
Majorité absolue	126
Pour l'adoption	95
contre	156

(L'amendement n° 5 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Cathala, pour soutenir l'amendement n° 6.

Mme Gabrielle Cathala. Le terrorisme n'a pas de définition en droit international et, pour notre part, nous préférons nous référer à la liste établie par les Nations unies.

Plusieurs ministres, membres de différents gouvernements macronistes, ont rappelé que les Frères musulmans n'avaient pas à être inscrits sur des listes d'organisations terroristes. Mme Catherine Colonna, lorsqu'elle était ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a ainsi déclaré : « L'inscription, que vous proposez, des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes, n'est pas possible [...] car cette organisation ne répond à aucun des critères fixés par les règles européennes. Cela ne change rien cependant à notre détermination à préserver le bon fonctionnement de notre démocratie, française et européenne. »

Ses propos ont été confirmés par l'actuel ministre de l'intérieur, M. Laurent Nuñez – votre collègue au sein de ce gouvernement, madame la ministre –, qui a déclaré : « J'appelle à la prudence absolue concernant l'inscription du mouvement des Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes : certaines dérives peuvent conduire à des actions violentes, mais nous ne sommes pas dans le cas d'un mouvement terroriste. Je suis donc défavorable à une telle mesure à titre personnel. »

Quel est l'avis du gouvernement sur cet amendement ? Allons-nous commencer à inscrire tout et n'importe quoi sur des listes d'organisations terroristes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, *rapporteur.* Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Eléonore Caroit, *ministre déléguée.* Vous proposez de supprimer l'alinéa 20, qui ne dit pas ce que vous lui faites dire et qui renvoie seulement à la position commune du Conseil du 27 décembre 2001. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Tryzna.

M. Nicolas Tryzna. Comme la ministre l'a dit, l'intervention qu'a faite notre collègue n'a rien à voir avec l'amendement lui-même. Ce qui les embête, dans cet alinéa, c'est la nécessité de disposer d'« éléments suffisamment précis, factuels et récents ». *(M. Laurent Wauquiez applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. Je n'ai pas très bien compris la dernière intervention, mais peu importe. Ce qui importe, c'est de saisir l'objectif de cette proposition de loi. Si les Frères musulmans sont inscrits sur la liste européenne des organisations terroristes, vous pourrez, demain, déployer les moyens d'enquête des services de l'État pour déterminer qui est, ou n'est pas, membre des Frères musulmans. Il suffira d'être qualifié de Frère musulman pour être inquiété.

Or le rapport du ministère de l'intérieur, que je cite, même s'il n'est pas terrible, indique que personne en France ne revendique officiellement son appartenance aux Frères musulmans. C'est d'ailleurs la difficulté à laquelle vous vous heurtez, et c'est la raison pour laquelle vous racontez que les Frères musulmans sont une société secrète, cachée, difficile à débusquer. Et puis, il faudra encore pouvoir prouver qu'ils préparent effectivement un acte terroriste. Même une condamnation pour association de malfaiteurs nécessite que l'on ait des éléments. Les membres du groupe DR le savent bien, je n'y insiste pas, car je ne veux pas faire d'attaque personnelle mais rester sur le terrain du droit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

La rédaction de votre résolution est problématique, car elle crée de la confusion juridique, et c'est sur la base de cette confusion juridique que l'arbitraire gagne du terrain. Or vous le savez, l'arbitraire est le contraire de l'État de droit.

M. Thierry Tesson. Vous essayez de gagner du temps.

M. Ugo Bernalicis. De ce côté-ci de l'hémicycle, nous défendons l'État de droit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Nous savons que c'est sur la base de l'arbitraire, sur la base de la rhétorique de « l'ennemi de l'intérieur » que 100 % des fascismes sont arrivés au pouvoir dans l'histoire. *(Mêmes mouvements.)* C'est une constante du fascisme que de désigner un tel ennemi, puis d'habiller cette accusation de quelques contre-vérités, afin que les gens qui ne suivent pas trop finissent par croire qu'il y a effectivement un problème dans le pays.

M. Ian Boucard. Vous parlez de Staline ?

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. Ugo Bernalicis. Le problème, en France, n'est pas l'entrisme musulman... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	253
Nombre de suffrages exprimés	250
Majorité absolue	126
Pour l'adoption	91
contre	159

(L'amendement n° 6 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Thomas Portes, pour soutenir l'amendement n° 8.

M. Thomas Portes. Nous proposons d'ajouter un alinéa pour préciser que cette proposition de résolution européenne ignoble a un caractère islamophobe. Toutes vos initiatives, qu'il s'agisse de vos propositions de loi, de vos propositions de résolution, de vos pseudo-rapports ou de vos pseudo-commissions, sont islamophobes. Et elles ont des conséquences concrètes sur la vie de millions de personnes dans ce pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Laurent Wauquiez. Arrêtez d'assimiler les Frères musulmans à l'islam.

M. Thomas Portes. Le 4 mai 2025, la mosquée de Sucy-en-Brie a reçu le message suivant sur son répondeur : « Sales porcs, on va vous égorger. » Le 13 mai, des autocollants « Zone interdite aux musulmans » ont été collés dans les rues d'Orléans. Le 23 mai, quelques jours après les propos honteux de Bruno Retailleau, une femme s'est fait arracher son voile à Nanterre. Le 19 septembre, à Grenoble, on a retrouvé des tags islamophobes et des ossements de porc devant une mosquée. C'était l'œuvre d'un ancien élu du Rassemblement national ! (« *Eh oui ! sur les bancs du groupe LFI-NFP.* ») Le 28 septembre, la mosquée de Clermont-Ferrand a fait l'objet d'une tentative d'incendie. Le 2 octobre, la mosquée d'Uzès a été incendiée. Et je n'oublie pas, évidemment, Aboubakar Cissé, qui a été assassiné dans une mosquée parce qu'il était musulman. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Voilà la réalité des politiques que vous menez ! Voilà la réalité des textes que vous déposez ! Mon collègue Arnaud Le Gall l'a rappelé : si vous voulez vraiment lutter contre le terrorisme, mobilisez-vous pour soutenir le peuple kurde, qui est sous les bombes ! Des centaines de terroristes sont libérés et se promènent dans la nature. Cela ne nous surprend malheureusement pas, dans la mesure où c'est un ancien élu du Rassemblement national qui est intervenu dans les négociations entre Daech et Lafarge à l'époque. *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et GDR.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. Je tiens à dénoncer les amalgames scandaleux et dangereux qui sont faits sur les bancs de l'extrême gauche...

Mme Sandrine Rousseau. Vous n'êtes pas en prison ?

M. Julien Odoul. ...et à rappeler une vérité simple, notamment pour vous, madame Rousseau : une religion n'est pas une race. L'islam n'est pas une race, et nos compatriotes de confession musulmane ne sont pas des « racisés », comme vous les appelez.

M. Maxime Laisney. Les races, ça n'existe pas !

M. Julien Odoul. Ce sont des citoyens français qui ont une opinion religieuse – dans notre droit, les religions sont des opinions – tout à fait respectable et qui doit être respectée. De grâce, arrêtez de les assimiler en permanence à une race et à une idéologie islamiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme Alma Dufour. Les races, ça n'existe pas !

M. Julien Odoul. Avec cet amendement, vous connectez délibérément les islamistes, c'est-à-dire des individus qui sont en rupture totale avec notre vivre en France, nos valeurs, nos libertés et qui veulent nous anéantir, avec des compatriotes qui veulent vivre dans la paix, selon les lois de la République, et pratiquer leur religion paisiblement. Vous faites cet amalgame en permanence, ce qui est intolérable, et vous mettez en danger nos compatriotes de confession musulmane. C'est vous qui alimentez cette violence et qui les mettez en danger.

J'aimerais revenir aussi sur cette reprise, ce recyclage permanent d'accusations d'islamophobie à notre égard. Ce terme, chers collègues, ce sont vos amis qui l'ont créé.

Mme Farida Amrani. Ce mot existe !

M. Julien Odoul. Il n'a aucune réalité en France, mais il a des conséquences, car chaque Français qui a été accusé d'islamophobie a été menacé dans sa vie et dans sa chair. Samuel Paty est mort parce qu'on l'a taxé d'islamophobe ; la rédaction de *Charlie Hebdo* a été décimée, parce qu'elle a été accusée d'islamophobie. Chaque enseignant de France reçoit une fatwa quand il est accusé d'islamophobie, et vous, vous l'alimentez ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à Mme Sabrina Sebaihi.

Mme Sabrina Sebaihi. Je suis attristée par le débat et le spectacle que nous donnons. Alors que notre pays a été attaqué sur son sol par le terrorisme islamiste, nous devrions travailler tous ensemble, sérieusement, à un texte qui vise à lutter contre le terrorisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.)*

M. Théo Bernhardt. C'est ce que nous sommes en train de faire !

Mme Sabrina Sebaihi. Alors que les victimes du terrorisme, en France, se comptent par centaines, vous nous proposez un texte qui n'aura aucun effet juridique et qui ouvrira la voie à la stigmatisation de nos compatriotes musulmans.

M. Théo Bernhardt. N'importe quoi.

Mme Sabrina Sebaihi. Votre texte n'a qu'un objectif et n'a été déposé qu'en vue des élections municipales. Quant au dernier rapport remis par vos collègues du Sénat, il dit tout et n'importe quoi, y compris que l'interdiction du port du voile très jeune permettrait d'éviter la chute des cheveux et la carence en vitamine D. C'est absolument ridicule !

Vous êtes en permanence dans la suspicion vis-à-vis de nos compatriotes musulmans. Pour vous, un Français de confession musulmane qui s'investit dans la vie politique de notre pays fait de l'entrisme...

M. Ian Boucard. On n'a jamais dit ça !

Mme Sabrina Sebaihi. ...et si au contraire il ne s'investit pas, vous l'accusez de séparatisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

La réalité, c'est que vous ne laissez aucun espace à nos compatriotes. D'ailleurs, quand vous dites viser les musulmans, vous ne visez en réalité que les Maghrébins et les Arabes. Vous devriez réviser vos classiques : le pays du monde où il y a le plus de musulmans, c'est l'Indonésie. Or vous n'en parlez jamais, et on sait bien pourquoi : parce qu'en réalité, ce sont les Arabes que vous visez. (*Mêmes mouvements.*)

M. Théo Bernhardt. N'importe quoi !

Mme Sabrina Sebaihi. Je trouve cela vraiment regrettable. Vous ne connaissez absolument rien, vous êtes dans la stigmatisation.

J'aimerais, enfin, revenir sur une contrevérité. Le terme « islamophobie » existe bien ; il a été inventé en 1910, au ministère des colonies, par un Français, avec un seul objectif : stigmatiser les musulmans dans les colonies françaises de l'époque. Quand nous parlons d'islamophobie, nous savons parfaitement de quoi nous parlons : nous parlons du racisme qui s'exprime sur vos bancs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau, pour un rappel au règlement.

Mme Sandrine Rousseau. Il se fonde sur l'article 70, qui a trait à la mise en cause personnelle, M. Odoul m'ayant citée. Monsieur Odoul, je souhaitais vous dire, puisque vous l'ignorez manifestement, que les races n'existent pas. (« *Eh oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Celles et ceux qui les ont théorisées pour mettre dans le débat public une supériorité de certaines races, donc un suprémacisme (« *C'est vous !* » sur *plusieurs bancs du groupe RN*) sont de votre camp. Ceux qui ont assimilé une religion à une race, c'est votre camp, dans les années 1930, quand il s'est agi de parler de la race juive : jamais nous n'entrerons dans ce débat !

M. le président. Merci, madame la députée : vous sortez du rappel au règlement pour entrer dans une question de fond. (*M. le président coupe le micro de l'oratrice. – Plusieurs députés des groupes EcoS, LFI-NFP et GDR applaudissent cette dernière.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	257
Nombre de suffrages exprimés	226
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	66
contre	160

(*L'amendement n° 8 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Le Gall, pour soutenir l'amendement n° 9.

M. Arnaud Le Gall. Il vise à rappeler qu'en droit, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, on juge des actes ; il n'existe pas de peine collective sur le fondement de soupçons ou d'amalgames à l'encontre d'institutions culturelles, d'associations, etc. Cela importe à l'efficacité, mais aussi aux libertés publiques. Prenez garde, députés du Rassemblement national, c'est le Rassemblement national que ce texte appliqué à la lettre pourrait faire interdire ! Nicolas Battini, candidat du Rassemblement national, a été condamné pour terrorisme : y a-t-il eu punition collective ? Claude Hermant – pour qui il n'y a pas eu de jugement car, prétendument, il faisait office d'indic –, qui a fourni des armes à l'auteur des attentats, en janvier 2015, de Montrouge et de l'Hyper Cacher, était un ancien membre du service d'ordre du Rassemblement national :...

Un député du groupe RN. Ancien, oui !

M. Arnaud Le Gall. ...cela implique au moins quelques collusions douteuses. Même observation s'agissant d'un candidat du Rassemblement national, en 2014, aux municipales de Paris qui, occupant par ailleurs un poste au sein du groupe Lafarge, a servi d'intermédiaire entre ce dernier et l'État islamique, organisation à laquelle Lafarge a donné des millions afin de pouvoir poursuivre ses activités en Syrie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Le procès a lieu en ce moment ; les peines les plus lourdes ont été requises, car il s'agit de faits très graves, dont le parquet national antiterroriste (Pnat) s'est évidemment saisi de longue date. Encore une fois, faites attention : ce texte aboutirait à l'interdiction du Rassemblement national pour activités terroristes. Dans votre propre intérêt, soyez un peu sérieux ! (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Pauget, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Moi aussi, je condamne la tournure que prend la discussion : s'il peut y avoir légitimement, juridiquement débat touchant le fait d'inscrire ou non les Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes, nous devrions condamner de manière unanime leurs actions, leur idéologie, ce que ne fait pas la gauche. Plus étonnant et agaçant encore, par la voix de Mme Cathala, par celle de M. Bernalicis, La France insoumise nous donne des leçons et se prétend le parti du droit international. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre-Yves Cadalen. Notamment pour les Kurdes !

M. Pierre Cazeneuve. Sur cette même liste européenne des organisations terroristes figure déjà une mouvance, le Hamas, que vous avez qualifiée de « mouvement de résistance » après qu'elle a décimé 1 600 Juifs lors du plus grand pogrom qui ait eu lieu depuis 1945. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*) Vos leçons de droit international, vous pouvez les remballer : commencez par dire les choses et condamner les mouvements terroristes unanimement considérés comme tels. Cette dualité est insupportable ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Sylvain Maillard. Il a touché juste !

M. le président. La parole est à M. Abdelkader Lahmar.

M. Abdelkader Lahmar. Replaçons les choses dans leur contexte : cette proposition de résolution fait suite à un rapport consacré à l'entrisme des Frères musulmans. « Frères musulmans : décryptage d'un rapport qui se dégonfle », avait alors titré *Mediapart*. En effet, il est expliqué dans le rapport qu'aucun document récent ne témoigne d'une volonté des Frères musulmans d'appliquer la charia en France, que la mouvance, par nature difficile à quantifier, compterait 139 lieux de culte – soit 7 % – et entre 400 et 1 000 personnes. Je tiens en outre à rappeler que l'UOIF n'existe plus...

M. Julien Odoul. Elle est invitée à l'Assemblée !

M. Abdelkader Lahmar. ...d'abord intitulée Union des organisations islamiques en France, puis Union des organisations islamiques de France, elle s'appelle aujourd'hui Musulmans de France et ses représentants se disent complètement indépendants. Au demeurant, monsieur Odoul, ce n'est pas à vous de choisir quels termes je dois utiliser, moi, lorsque je subis le racisme et l'islamophobie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*) Hier, lorsque je ne siégeais pas dans cette assemblée et qu'Abdelkader Lahmar subissait un racisme, une islamophobie que je dénonçais, on me répondait que je faisais de la victimisation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Aujourd'hui, vous me répondez que je fais de la récupération. Les musulmans de ce pays subissent l'islamophobie, ce n'est pas à vous de choisir le mot !

M. Julien Odoul. Vous n'êtes pas « les musulmans », vous êtes un député français !

M. Abdelkader Lahmar. Si, demain, vous voulez leur faire subir encore une nuit de Cristal, ce sera sans nous !

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Il se fonde sur l'article 70 – la mise en cause personnelle. M. Cazeneuve vient d'attaquer La France insoumise au motif que nous soutiendrions un mouvement inscrit par l'Union européenne sur sa liste des organisations terroristes.

M. Laurent Wauquiez. Rien de personnel là-dedans : ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Manuel Bompard. Monsieur Cazeneuve, nous sommes en effet le parti du droit international et nous l'assumons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Rires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Théo Bernhardt. Quelle blague !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Bompard, vous entrez là dans un débat de fond !

M. Manuel Bompard. Quand la Cour pénale internationale (CPI) a émis des mandats d'arrêt ciblant aussi bien des dirigeants du Hamas que M. Netanyahu et certains de ses ministres,...

M. le président. Ce n'est plus un rappel au règlement : merci de conclure.

M. Manuel Bompard. ...nous les avons soutenus ; pas vous ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. René Pilato. Monsieur le président, il y a deux poids et deux mesures !

M. le président. La règle vaut pour tout le monde : un rappel au règlement n'a pas à ouvrir sur un débat de fond. Les deux minutes de parole autorisées n'y suffiraient d'ailleurs pas. Comme d'habitude, j'ai laissé l'orateur terminer sa phrase ; encore une fois, c'est pareil pour tout le monde. Asseyez-vous, monsieur Pilato ! Il se trouve que tous les rappels au règlement de cette séance émanent de groupes de gauche, mais les autres seraient bien entendu traités de la même façon.

Article unique (suite)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	249
Nombre de suffrages exprimés	244
Majorité absolue	123
Pour l'adoption	90
contre	154

(*L'amendement n° 9 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 10.

M. Louis Boyard. Il vise à ce que soient mentionnés explicitement les liens de la droite et de l'extrême droite françaises et européennes avec les Frères musulmans ou d'autres mouvements islamistes. On vous entend propager à longueur de journée des théories complotistes au sujet des Frères musulmans, mais dès que ceux-ci vous glissent un petit billet, vous commencez à perdre vos convictions ! (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*) Prenons l'exemple des liens entre le président Sarkozy et le Qatar, qui ont donné lieu à des affaires suivies par le parquet national financier, notamment touchant l'attribution de la Coupe du monde de football 2022 (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) : le Qatar étant lui-même en rapport avec les Frères musulmans, si je reprenais votre rhétorique complotiste, pardon la droite ! Encore une fois, un petit billet dans la poche, et vos convictions disparaissent ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

S'agissant du Rassemblement national, le député Jacobelli prétendait que ceux qui voudraient lapider les homosexuels n'avaient qu'à voter La France insoumise. Il y a des homosexuels parmi nous : ils se rappellent qui défilait avec les islamistes lors de La Manif pour tous (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), et ce gros lâche de Jacobelli n'est même plus dans l'hémicycle pour se défendre ! Par ailleurs, quand je parle de billet glissé dans la poche, je parle aussi du Rassemblement national, dont un ancien candidat servait d'entremetteur entre Lafarge et l'État islamique en Syrie, pour des questions de business portant

sur des milliards d'euros. Vous aussi, vos convictions disparaissent pour un billet! Cela vaudrait le coup d'adopter l'amendement; votre propre texte enverrait ainsi beaucoup d'entre vous derrière les barreaux! (*Mêmes mouvements.*)

M. Michel Herbillon. Quel rapport avec le texte?

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Pauget, rapporteur. Tout ce qui est excessif est insignifiant: avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Éléonore Caroit, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Raphaël Arnault. (« Oh, oh! Intéressant! » sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. Raphaël Arnault. On entend dans cet hémicycle à peu près tout et n'importe quoi; je vous avouerai que ce que vous êtes en train de faire provoque énormément de colère. On l'a compris, les fascistes ont pénétré ces institutions et cette journée marquera certainement encore un peu plus le tournant autoritaire, raciste, que nous sommes en train de vivre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Rires sur les bancs du groupe RN.*) J'ai honte, j'ai honte pour notre jeunesse qui vous regarde,...

M. Théo Bernhardt. Nous aussi: nous avons honte que vous soyez là!

M. Raphaël Arnault. ...honte et mépris de tout ce que vous êtes en train de raconter! Vous essaieriez presque de nous faire passer pour les alliés du terrorisme (« Oui! » sur les bancs des groupes RN et UDR), alors que siègent ici des gens d'un parti dont des membres ont fourni des armes au terroriste de l'Hyper Cacher (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), négocié avec Daech pour le compte de Lafarge ou, comme Claude Sinké, ouvert le feu sur une mosquée!

M. Théo Bernhardt. Vous avez été condamné à quatre mois de prison pour violences, vous n'avez pas de leçons à donner!

M. Raphaël Arnault. Encore plus insupportable, tandis que vous restiez assis bien tranquillement dans vos sièges rouges, nous, antifascistes, étions sur le front, en Syrie, face à Daech – à lutter contre les terroristes! Encore une fois, nous l'avons compris: vous êtes racistes. Soyez-le du moins avec courage, n'utilisez pas nos combats pour le féminisme, contre l'homophobie, contre le racisme, afin de justifier votre propre racisme islamophobe (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également*) et alors que siègent sur vos bancs les pires homophobes, les pires sexistes, les pires racistes de notre histoire, que les autres, là-bas, servent de serpillières aux antisémites de la première heure! Nous serons toujours là, debout; car au cas où vous ne le saviez pas, notre jeunesse se tient prête à vos affronter, à entrer en résistance face au fascisme de Trump que vous incarnez. Vive la résistance, vive la Jeune Garde, vive l'antifascisme! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Michel Herbillon. On n'est pas au cirque! Quel spectacle!

M. le président. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Collègues de La France insoumise, vous pleurez depuis tout à l'heure que l'on vous accuse de connivence avec les mouvements islamistes, or cela fait des heures que vous recourez à l'obstruction afin de bloquer un

texte visant à les condamner; des heures que vous trouvez des excuses aux Frères musulmans au lieu, collectivement, de les condamner! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR. – Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. S'il vous plaît, M. Cazeneuve achève son propos!

M. Pierre Cazeneuve. Vous êtes parfaitement hypocrites! Monsieur Bompard, dans le cadre de votre rappel au règlement, vous auriez pu répondre à cette accusation, au minimum laver l'honneur de votre mouvement, qui n'a pas réussi à condamner le 7 Octobre – œuvre, pour le coup, d'un groupe terroriste. Encore une fois, vous avez changé de focale, parlé d'autre chose afin de n'avoir pas à qualifier le Hamas de terroriste et de continuer à le considérer comme un mouvement de résistance. Vous êtes pitoyable! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR. – M. Alexandre Allegret-Pilot applaudit également.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	249
Nombre de suffrages exprimés	245
Majorité absolue	123
Pour l'adoption	66
contre	179

(*L'amendement n° 10 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen, pour soutenir l'amendement n° 11.

M. Pierre-Yves Cadalen. Il reste à l'extrême droite, dans notre hémicycle, à apprendre quelque chose d'assez simple: ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de races qu'il n'y a pas de racistes dans ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce à quoi nous assistons ce matin est d'une gravité considérable, c'est pourquoi cet amendement vise à le replacer dans la perspective de l'une des plus vastes fumisteries qu'ait connues ces derniers temps notre République:...

M. Hervé de Lépinau. Ça ne veut rien dire!

M. Pierre-Yves Cadalen. ...la prétendue commission d'enquête du groupe Droite républicaine. Celle-ci n'était en effet conçue qu'en vue de taper une fois de plus sur les musulmans et sur la gauche de cet hémicycle (*Mêmes mouvements*), les macronistes, du reste, faisant joyeusement de même dans une ambiance qui, pour notre plus grand malheur, mais aussi pour stimuler notre esprit de résistance,...

M. Théo Bernhardt. Robespierre!

M. Pierre-Yves Cadalen. ...ressemble de plus en plus à celle des années 1930. (*Mêmes mouvements.*) Vous êtes les dignes héritiers de ceux qui disaient en leur temps: mieux vaut Hitler que le Front populaire! Vous parlez le même langage; vous utilisez les mêmes éléments. Nous l'avons rappelé ce matin, certains vont jusqu'à l'absurdité d'un complot islamo-maçonnique, succédant aux complots judéo-maçonnique ou judéo-bolchevique d'autrefois. Ridicule et honte à vous, qui vous réclamez de la République

alors que les authentiques républicains sont ici, sur nos bancs (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Rires sur les bancs du groupe RN*),...

M. Michel Herbillon. Vous croyez vraiment à ce que vous dites ?

M. Pierre-Yves Cadalen. ...là même où s'asseyait autrefois Jean Jaurès, l'un des plus grands républicains de ce pays, au point que Carmaux continue de voter pour les Insoumis, pour les républicains.

M. Michel Herbillon. Grotesque !

M. Pierre-Yves Cadalen. Or, déclarait Jaurès, « il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce. Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir, légalement, la question religieuse ». Vous la mettez partout, tout le temps, pour stigmatiser les musulmans ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. J'invite notre collègue à lire le rapport de la commission d'enquête... (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre-Yves Cadalen. Je l'ai lu !

M. Xavier Breton. ...notamment sa deuxième partie, allant de la page 59 à la page 114. Pour rappel, la première partie porte sur l'historique et le positionnement de l'islamisme politique et la troisième partie présente les propositions.

La deuxième partie, sur laquelle j'attire votre attention, s'intitule : « Les liens entre des responsables politiques et des mouvances islamistes : un enjeu majeur pour la République ».

M. Ugo Bernalicis. Qui a écrit le rapport ? Ah oui, c'est vous !

M. Xavier Breton. Vous pouvez y lire la sous-partie suivante : « Au niveau national, le jeu dangereux de représentants politiques avec les mouvances islamistes », qui comprend trois paragraphes : « Des coalitions militantes fondées sur des convergences idéologiques et des logiques opportunistes » ; « Depuis le 7 octobre 2023, des liens plus visibles dans le cadre de la défense de la cause palestinienne » ; enfin, et surtout, « Les interrogations que soulève la proximité affichée de certains élus de La France insoumise avec des individus propageant l'idéologie islamiste ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Je vous invite à le lire, chers collègues. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous ne manquerez pas, ensuite, un paragraphe sur la « stratégie électorale de captation du vote musulman », « une stratégie qui a pu conduire des élus de La France insoumise à des signes de complaisance, voire de soutien actif à des individus proches des mouvements islamistes ». (*Mêmes mouvements.*)

M. Louis Boyard. Votre source, c'est vous-même !

M. Xavier Breton. Certains aiment voir des commissions d'enquête – comme la commission sur Bétharram – qui s'apparentent à un véritable tribunal ou à une cage de MMA, où l'on cherche à mettre KO la personne interrogée et où le seul objectif est de faire le buzz dans les médias. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

Une commission d'enquête, ce n'est pas non plus un chapiteau de cirque où un illusionniste viendrait faire des tours de magie devant des spectateurs conquis d'avance, sans répondre aux questions posées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce n'est pas notre vision. Une commission d'enquête, c'est un rapport ; je vous invite donc à le lire et à y répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Vouloir inscrire les Frères musulmans sur la liste des organisations terroristes et consacrer trois heures de votre niche parlementaire à ce sujet, c'est totalement consternant. (« *C'est à cause de vous !* » sur les bancs des groupes RN et DR.)

Consternant, parce que vous vous fondez sur un rapport – que j'ai lu, et qui ne dit à aucun moment que les Frères musulmans sont une organisation terroriste – lui-même problématique. J'ai auditionné quatre des scientifiques ayant travaillé sur ce rapport. Ils étaient extrêmement mécontents de sa rédaction finale. Pourquoi ? Parce qu'il a été orchestré pour critiquer les Frères musulmans et pour poursuivre une logique de stigmatisation, à rebours de la démarche d'analyse menée par les scientifiques.

Ce n'est pas seulement consternant ; c'est grave. Vous divisez la société française, vous favorisez le racisme, et au nom de quoi ? Au nom d'une soi-disant lutte contre le terrorisme ?

M. Patrick Hetzel. Ne confondez pas les causes et les effets !

M. Hendrik Davi. Si vous vouliez vraiment lutter contre le terrorisme, il aurait mieux valu consacrer ces heures de débat au soutien des Kurdes ; aujourd'hui, c'est au Kurdistan que se mène le combat contre le terrorisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. – Mme Danielle Simonnet se lève et applaudit.*)

Ce sont des centaines de terroristes que les Kurdes avaient arrêtés mais que les Syriens ont libérés. Et vous ne dites rien ! Au lieu de débattre sur les Frères musulmans, soyez solidaires des Kurdes ! (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	236
Nombre de suffrages exprimés	234
Majorité absolue	118
Pour l'adoption	70
contre	164

(*L'amendement n° 11 n'est pas adopté.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, cet après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion de la proposition de résolution visant à inscrire la mouvance des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes ;

Discussion de la proposition de résolution visant à suspendre toute nouvelle création d'instances administratives pour lutter contre le phénomène d'agencification de l'État et rendre plus lisible le fonctionnement de l'administration française ;

Discussion de la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs fonctions ;

Discussion de la proposition de loi visant à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1^{er} mai ;

Discussion de la proposition de loi visant à interdire le voilement des mineures dans l'espace public ;

Discussion de la proposition de loi portant déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement en 2026 ;

Discussion de la proposition de loi visant à suspendre les droits aux prestations et aux aides publiques pour les personnes reconnues coupables d'exactions lors de rassemblements ou de manifestations ;

Discussion de la proposition de loi visant à interdire le maintien dans l'hébergement d'urgence aux immigrés illégaux ;

Discussion de la proposition de loi visant à faire assumer à chacun les conséquences de ses actes en permettant la saisie des amendes non payées sur les minimas sociaux ;

Discussion de la proposition de loi visant à concilier la continuité du service public de transports avec l'exercice du droit de grève et à privilégier le dialogue social et la liberté de circulation.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra